



EHESP

Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Promotion : **2020 - 2021**

Date du Jury : **30 Novembre 2020**

**Mise en place d'un projet d'éducation à la
santé en piscine –
Analyse de l'action et propositions de
mesures de diffusion, communication et
évaluation**

Olivia HANOTTE

Remerciements

Je remercie tout d'abord M. Yannick DURAN, mon tuteur et M. Laurent PENA, mon maître de stage, pour la confiance qu'ils m'ont accordée en m'offrant la possibilité de travailler sur ce projet passionnant.

Je tiens également à remercier tout particulièrement M. Alvin CONSEIL pour son aide, son implication et pour son écoute. Un grand merci également à toute la Cellule Mutualisée Eaux du service régional Santé Environnement de l'ARS Occitanie, qui m'a soutenue tout au long des différentes étapes à franchir, du concours à cette année d'étude si singulière.

Je remercie Mme Marie-Florence THOMAS, ma responsable pédagogique, pour l'ensemble de ses conseils avisés et son suivi attentif et régulier.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont participé et qui participeront encore à la réussite de cette action de promotion de la santé : Mme Sophie ANDREVIE de la DD46, M. Georges CASTERAN de l'Académie de Toulouse, M. Vincent LAGARDE de la DD31, Mme Laurence LUCEREAU de l'Académie de Montpellier et Mme Magalie STASSE du service PPS.

Merci également aux agents qui ont accepté de répondre à mes questions : Mmes Pascale BILOTTE, Magalie LEMOINE et Martine LIEGE.

Merci tout particulièrement à mes relectrices : Mmes Claudine FERRANDES et Sandra RAIS.

Et enfin, un grand merci à mes enfants, Marcus et Oscar, pour avoir accepté tout au long de cette année de sacrifier les moments de famille, les vacances, les week-ends et les soirées pour laisser maman « tranquille » et lui avoir donné le courage d'avancer.

Sommaire

Introduction	1
1 Le contexte régional et stratégique.....	2
1.1 La région Occitanie et son Académie	2
1.2 La stratégie de santé : du national aux territoires	3
2 La méthodologie employée	4
3 La pertinence d'un projet d'éducation sanitaire comme moyen d'action	7
3.1 L'hygiène des baigneurs : une problématique bien connue des services Santé Environnement.....	7
3.2 Sensibiliser les baigneurs à l'hygiène : un objectif ayant suscité des projets antérieurs.....	9
3.2.1 Les campagnes des DRASS, DDASS et ARS.....	10
3.2.2 L'évaluation d'une campagne de sensibilisation à l'hygiène (hors ARS).....	13
4 Le projet occitan d'éducation à l'hygiène en piscine	15
4.1 Présentation du livret pédagogique de l'Occitanie	15
4.2 Proposition d'un plan de diffusion du livret pédagogique	17
4.3 Proposition d'une action de communication au grand public	18
4.4 Proposition d'évaluation du livret pédagogique.....	20
5 Discussion autour du projet d'éducation à la santé d'Occitanie	21
Conclusion	25
Bibliographie	26
Liste des annexes	I

Liste des sigles utilisés

AFSSET : Agence Française de Sécurité Sanitaire, de l'Environnement et du Travail
ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ARS : Agence Régionale de Santé
CME : Cellule Mutualisée Eaux du service régional de l'ARS Occitanie
CODIR : Comité de Direction
COFIL : Comité de Pilotage
DASEN : Directeur Académique de l'Education Nationale
DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DD : Délégation Départementale de l'ARS
DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DGARS : Directeur Général de l'ARS
DGS : Direction Générale de la Santé
DRAPPS : Dispositif Régional d'Appui en Prévention et Promotion de la Santé
DRDJSCS : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
EHESP : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
FFN : Fédération Française de Natation
FIR : Fonds d'Intervention Régional
GT : Groupe de Travail
IES : Ingénieurs d'Etudes Sanitaires
IGS : Ingénieurs du Génie Sanitaire
INPES : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
ICTR : Infirmiers Conseillers Techniques du Recteur
IRSIC : Institut de Recherche en Sciences de l'Information et de la Communication
MIP : Module Interprofessionnel de santé publique
MNS : Maîtres-Nageurs Sauveteurs
MSP : Médecin de Santé Publique
OGEC : Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
PASE : Plan d'Actions Santé Environnement
PCA : Plan de Continuité d'Activité

PNSP : Plan National de Santé Publique

PNSE : Plan National Santé Environnement

PPS : Prévention et Promotion de la Santé

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

QCM : Questions à Choix Multiples

RESE : Réseau Santé Environnement

SE : Santé Environnement

UROGEC : Union Régionale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique

Note sur le contexte sanitaire lors du stage d'étude

Depuis mars 2020, tout comme l'ensemble du territoire français, la région Occitanie est frappée par l'épidémie de COVID19. Le virus, identifié en janvier 2020 et provenant de Chine, est un nouveau coronavirus nommé SARS-CoV-2 ou COVID19. Il est responsable de l'actuelle pandémie déclarée comme telle depuis le 11 mars 2020 par l'OMS¹.

Tout comme dans l'ensemble des ARS de France, les équipes de l'ARS Occitanie se mobilisent pour organiser et soutenir le système régional de santé face à la COVID19. Les missions liées à l'épidémie sont nombreuses mais nous noterons les plus essentielles :

- Accompagner les hôpitaux dans leur gestion de l'afflux des malades en réorganisant l'offre de soins ;
- Aider au repérage des patients contaminés (contact tracing).

Tous les agents sont mobilisés afin de limiter la propagation du virus et d'adapter le système de santé régional à la gestion de la pandémie.

L'ARS Occitanie a activé le 13 mars 2020 son Plan de Continuité d'Activité (PCA) afin de se concentrer prioritairement sur les missions directement liées à la gestion de la crise sanitaire. Les activités considérées comme non prioritaires sont réalisées en mode dégradé, voire suspendues. Aussi et pour des raisons évidentes, il a été difficile de mobiliser, tout au long du stage, les agents des ARS mais également des Académies de Toulouse et Montpellier et en particulier les équipes en charge de la santé en milieu scolaire dont les priorités actuelles de santé publique dépassent largement ce projet d'éducation à la santé.

Impact direct sur le projet de livret pédagogique

La crise sanitaire liée à la COVID19 a modifié le mode de diffusion du livret pédagogique. Initialement prévu sous format papier, il a été décidé au cours du stage - décision en comité de direction (CODIR) du 24 août 2020 - qu'il serait diffusé uniquement sous format dématérialisé pour les raisons suivantes :

La disponibilité des partenaires prescripteurs : le contexte sanitaire a entraîné la fermeture des piscines et l'annulation des cycles de natation des scolaires. Ainsi communiquer actuellement sur l'hygiène en piscine via les enseignants de primaire semble être hors de propos.

Les communications de l'ARS vers le public : toutes les communications pouvant être différées ont été mises à l'arrêt. Les communications prioritaires concernent désormais la lutte anti-vectorielle et la COVID19.

¹ Organisation Mondiale de la Santé, « COVID-19 – Chronologie de l'action de l'OMS » - 2020

Introduction

Garantir le respect des normes de qualité dans les eaux de piscine relève de la responsabilité de l'exploitant. Veiller au respect de ces mêmes normes, par le biais d'analyses mensuelles, est une des missions régaliennes de l'ARS et des services Santé Environnement. Mais force est de constater que cette mission ne suffit pas à améliorer la qualité de l'eau des piscines à elle seule, malgré un temps important investi par les personnels des services. De plus, les données obtenues par ces analyses, sont représentatives de la qualité sanitaire de l'eau du bassin au moment du prélèvement, mais pas de l'entretien, des infrastructures, de la qualité de l'air et de l'état des plages de l'établissement. Elles constituent un état des lieux partiel et représentatif d'un instant donné.

Réaliser des inspections permet de contrôler précisément le fonctionnement d'un établissement. Alors que 21% des bassins du territoire national sont en Occitanie (7700 bassins - données Sise-eaux septembre 2020), il n'est pas possible de contrôler toutes les structures présentant des non-conformités au contrôle sanitaire réglementaire. De plus, le rapport entre l'inspecteur et l'inspecté ne permet pas toujours de résoudre l'ensemble des problèmes de la qualité de l'eau des piscines : les inspections sont peu fréquentes et n'ont pas l'objectif premier de donner des conseils dans la gestion de la qualité de l'eau.

On note cependant que **les établissements ouverts à l'année bénéficient d'une meilleure expertise dans la gestion du traitement de l'eau et par conséquent d'une meilleure qualité de l'eau**. La solution de la formation des exploitants s'est donc développée depuis de nombreuses années en Occitanie : chaque année dans les départements, les technicien.ne.s sanitaires et de sécurité sanitaire réalisent une demi-journée de formation auprès des exploitants avec parfois une visite sur le terrain pour rappeler le principe de fonctionnement d'un bassin et l'intérêt de l'autocontrôle. Ce contact entre l'exploitant et l'autorité sanitaire dans le cadre de la formation, est riche d'enseignements ; il donne notamment l'occasion aux responsables de ces établissements de faire remonter les difficultés liées au respect des règles d'hygiène par le baigneur. Cependant, ces échanges demeurent insuffisants tant le nombre d'établissements est important.

Aussi, afin de compléter ce dispositif et d'apporter un message accessible à un public plus large, **l'ARS Occitanie a souhaité réaliser des actions de sensibilisation dans le domaine des piscines. Intégrant l'autoformation des exploitants et le rappel des règles d'hygiène pour les baigneurs** : le « projet piscine » a pour objectif d'améliorer durablement la qualité de l'eau des bassins.

Pour l'**autoformation des exploitants**, cinq tutoriels sur l'autocontrôle en piscine doivent être réalisés par l'ARS. Ils seront accessibles depuis les plateformes de streaming de type YouTube, Dailymotion, Vimeo... Le retard de la nouvelle réglementation ainsi que le contexte sanitaire ont suspendu cette action qui a été reprogrammée en 2021.

Concernant les règles d'hygiène en piscine, l'ARS a souhaité engager le baigneur dans un projet d'éducation à la santé. Pour cette action, la Cellule Mutualisée Eaux (CME) du service Santé Environnement régional et la Délégation Départementale (DD) du Lot (initiatrice du projet), ont opté pour la réalisation d'un livret pédagogique à destination des jeunes.

Le présent rapport tentera donc de répondre à la pertinence du livret pédagogique comme étant un des moyens d'amélioration durable de la qualité des eaux en piscine.

Afin de répondre à cette problématique, la mission au cours de mon stage a été de piloter la création du livret pédagogique. Dès lors, en partant de la réécriture du cahier des charges et en constituant un réseau de partenaires et d'experts tout au long de son élaboration, j'ai mené ce projet en m'intéressant également aux expériences d'éducation à la santé en piscine réalisées par d'autres agences régionales de santé.

Dans le cadre de cette étude, je vous exposerai tout d'abord le contexte, puis je décrirai dans un second temps la méthodologie employée. Ensuite, je m'appuierai sur les autres expériences régionales pour justifier de la pertinence du projet. Dans une quatrième partie, j'exposerai mes propositions de stratégies de diffusion, de communication grand public et d'évaluation. Enfin, j'identifierai les limites et les axes d'améliorations par le biais d'une discussion.

1 Le contexte régional et stratégique

1.1 La région Occitanie et son Académie

Avec près de 6 millions d'habitants, la région Occitanie constitue la 5ème région française la plus peuplée sur les 13 régions métropolitaines et se place au 2ème rang par sa superficie². Elle se caractérise par un dynamisme démographique dans les grands centres urbains (50 000 habitants de plus chaque année). Les zones rurales sont quant à elles souvent peu peuplées avec une population plus âgée et un taux de pauvreté particulièrement élevé. Ce même taux est également élevé dans les périphéries et banlieues des villes, notamment languedociennes.

Les caractéristiques géographiques et climatiques de la région entraînent une vulnérabilité inégale aux risques naturels et au changement climatique. Il est largement

² ARS Occitanie, « Le PRSE Occitanie 2017-2021 », 23 janvier 2018

reconnu aujourd'hui que le changement climatique a des répercussions sanitaires importantes sur la pollution atmosphérique, l'augmentation des maladies infectieuses, des allergies et des impacts liés à la dégradation de la ressource en eau.

Ces mêmes caractéristiques géographiques et climatiques rendent la région Occitanie particulièrement attractive aux activités aquatiques et touristiques. Les infrastructures de type piscine sont particulièrement nombreuses avec environ 4800 établissements et 7700 bassins sur la région. De plus elles sont de plus inégalement réparties puisque 4000 de ces bassins occitans sont situés sur quatre des treize départements de la région, situés sur la côte méditerranéenne (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées Orientales).

Il est à noter que 63% des établissements de la région sont uniquement saisonniers et l'été, le taux de conformité au contrôle sanitaire est de 49% contre 62% le reste de l'année (données Sise-eaux 2019). Le taux de conformité bactériologique demeure stable entre l'été et le reste de l'année à 96% alors que la conformité physico-chimique est de 64% l'année contre 52% l'été. Nous pouvons de ce fait en conclure que **le traitement physico-chimique, en lien direct avec la gestion de la qualité de l'eau par l'exploitant, est le principal problème rencontré durant l'été.**

La région académique Occitanie

Depuis le 1er janvier 2016, 17 régions académiques ont été créées pour assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional. La région académique³ Occitanie regroupe les Académies de Montpellier et de Toulouse. Elle accueille environ 1 million d'élèves dans le primaire et le secondaire au sein de 5700 établissements (publics et privés) soit 8.4% de la population scolaire nationale. Parmi le cycle 3, cela représente environ 120 000 enfants répartis entre le CM1 et le CM2. On estime que, sur une année scolaire, la moitié de ces enfants va suivre un cycle d'apprentissage de la natation, soit environ 60 000 écoliers.

1.2 La stratégie de santé : du national aux territoires

Une des priorités nationales décidées par le Ministère des Solidarités et de la Santé est la prévention et la promotion de la santé. Mis en place en 2018, le « plan Priorité prévention⁴ » est un projet interministériel dont l'objectif est d'améliorer la santé de la population. Ce plan s'inscrit dans le cadre plus large qu'est la stratégie nationale : « Ma santé 2022⁵ ». Il cible l'ensemble de la population française et la décline suivant ses spécificités, comme l'âge par exemple, avec l'objectif final de mettre en place des services et des outils répondant efficacement aux enjeux de promotion et de prévention de la santé.

³ Académie de Toulouse, 2020, *La région académique Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées*

⁴ Ministère des Solidarités et de la Santé, 2018, *Priorité prévention : rester en bonne santé tout au long de sa vie*

⁵ Ministère des Solidarités et de la Santé, 2018, *Ma santé 2022 : un engagement collectif*

Une des mesures phares de ce plan est la santé des enfants et des jeunes. En effet, sensibiliser ceux-ci dès le plus jeune âge leur permettra de devenir des adultes « conscients » qui, eux-mêmes, pourront transmettre les bons comportements (annexe 1). « *Le parcours éducatif de santé est au cœur de la promotion de la santé en milieu scolaire de la maternelle au lycée. Eduquer, prévenir et protéger constituent les trois axes du parcours éducatif de santé et sont l'affaire de tous, personnels enseignants, d'éducation, sociaux, de santé et partenaires de l'école. L'objectif est de développer les compétences psychosociales de l'enfant et de l'adolescent en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et avec les enseignements.* » (Extrait du plan national « Priorité prévention »).

Cette stratégie nationale est déclinée régionalement avec la convention cadre relative au développement d'actions de promotion de la santé en milieu scolaire, signée en 2017 pour une durée de 5 ans entre les Académies de Toulouse, Montpellier et l'ARS Occitanie (annexe 2). Cette convention, dont la base législative est la loi du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé (chapitre 1^{er}, articles 3 et 4), s'articule autour de 4 axes prioritaires. Les deux premiers concernent plus spécifiquement les *Interventions en promotion de la santé et de l'environnement auprès des publics scolaires* et le *Développement de compétences en promotion et éducation pour la santé*".

Le Plan Régional Santé Environnement 3 Occitanie (PRSE3), lui-même issu du Plan National Santé Environnement (PNSE), s'inscrit également dans cette dynamique de promotion de la santé pour les jeunes. S'articulant autour de 4 axes principaux, le PRSE3 prévoit dans son premier axe de « Renforcer l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens » et plus particulièrement dans l'action 1.3.1 : « Inciter les jeunes à adopter des comportements favorables en santé environnementale » (annexe 3).

Enfin, parallèlement à cette stratégie de promotion de la santé, la réglementation dans le domaine des piscines est sur le point d'évoluer avec une publication attendue pour le dernier trimestre 2020⁶. Outre les évolutions sur le contrôle sanitaire c'est l'hygiène des baigneurs qui est priorisée dans cette future réglementation. **C'est dans le cadre de ces stratégies nationale, académique et régionale que le projet d'éducation à la santé pour les jeunes s'inscrit.**

2 La méthodologie employée

Mois	Août		Septembre				Octobre			
Jours	17 - 21	24 -28	31 - 3	7 - 11	14 - 18	21 - 25	28 - 2	5 - 9	12 - 16	19 - 23
Phases de travail	1 - Mise en route	2 – Gestion du projet								
		3 – Partage d'expérience						5 - Rédaction du rapport		
	4 - Etude Bibliographique									

⁶ http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/gt/i_index2.htm

Tableau 1 : Synthèse des cinq étapes de l'étude (l'emploi du temps détaillé est disponible en annexe 4).

1 : La mise en route du projet

Pour préciser mes objectifs de travail et en préparation de ma première réunion avec le prestataire, j'ai débuté ma mission par la création des outils de cadrage : note de cadrage, étude d'opportunité, analyse des risques, organigramme, lettre de mission, plan d'actions détaillé, planning de type Gantt et réactualisation du cahier des charges avec le comité de travail (cf. annexes 5 à 12).

Sur cette même semaine, j'ai constitué des comités et des groupes d'experts :

- Un comité de pilotage (COPIL) est composé de deux représentants des Académies de Toulouse et Montpellier, le responsable de la CME, le responsable régional du service Santé Environnement et la représentante du service Prévention Promotion de la Santé (PPS). Le COPIL étudie les propositions de livrables et de s'assure que le projet suit les objectifs initiaux. Il valide également chaque étape du projet.
- Un comité de travail, est composé des représentants des Délégations Départementales (DD) de la Haute-Garonne et du Lot et le représentant de la CME. Il propose des contenus à travers la rédaction du cahier des charges et fait part de ses remarques sur les livrables au COPIL.
- Les experts techniques, regroupent la Médecin de Santé Publique (MSP) du service régional Santé Environnement et les représentants de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) Occitanie, du service communication et de l'unité achat marché. Ce réseau d'experts a permis de répondre à des questions liées à leurs domaines de compétences. Certaines de leurs expertises ont permis d'apporter un avis éclairé au COPIL.

2 : La gestion du projet et l'organisation des échanges

Pour rappel, la gestion de projet concerne « *l'ensemble des activités nécessaires à la planification, à la coordination et à la maîtrise du bon déroulement d'un projet, ayant pour but d'atteindre un objectif conforme à des exigences particulières* ». (Extrait de l'Office québécois de la langue française). Pour assurer cette mission, l'organisation des échanges entre les partenaires a été primordiale et tout particulièrement lorsque les réunions physiques n'étaient pas possibles.

Les échanges avec le prestataire : pour les livrables et les phases de validations, un point téléphonique a été fait, doublé d'un échange de courriels. De plus, un rendez-vous téléphonique hebdomadaire (généralement le vendredi) a été mis en place avec le prestataire pour répondre aux éventuelles questions et rappeler les besoins de l'ARS.

Les échanges avec les partenaires (comités et experts techniques) : pour chaque livrable, le COPIL, le comité de travail ainsi que les experts ont été informés et questionnés autant que de besoin. Or, afin de limiter les sollicitations en cette période singulière, seuls les partenaires indispensables ont été questionnés en fonction de leur domaine d'intervention. Par exemple pour la validation des illustrations, seuls le COPIL et la référente communication ont été sollicités.

De plus, un suivi hebdomadaire avec le COPIL a été mis en place le vendredi avec un courriel d'information rappelant le niveau d'avancement du projet, la prochaine réunion, son ordre du jour et une frise chronologique (Annexe 13).

Membres / Services	Nombre de consultations / réunions	Membres / Services	Nombre de consultations / réunions
Prestataire	20	Marché public	2
COPIL	5	IREPS	2
Comité de travail	5	Promotion de la Santé	2
Education Nationale	2	Communication	4
Référent pédagogique	7	Maitre de stage	4

Tableau 2 : Synthèse des consultations / réunions

3 : Le partage d'expérience : en parallèle du pilotage du projet, des entretiens avec des collègues, parfois externes à l'ARS Occitanie, ont été menés (annexes 15, 16 et 17).

En amont des entretiens, un courriel a été adressé à l'ensemble de ces collègues en présentant l'intérêt porté à leur projet, la raison de ma sollicitation et ma liste de questions. Au total, 3 entretiens ont été réalisés.

4 : L'étude bibliographique : compte tenu de l'éventail important des champs investigués, une étude bibliographique a été menée au cours des semaines 1 à 7. Cette étude a été réalisée à partir du Réseau Santé Environnement (RESE), du catalogue numérique des bibliothèques de l'EHESP et de l'IREPS Occitanie (Bip-Bop et DOccitanie) et avec les conseils de la référente régionale de l'appui méthodologique de l'IREPS Occitanie.

Les thèmes étudiés ont été :

- L'hygiène et la sécurité en piscine ;
- La promotion et l'éducation à la santé ;
- La méthodologie de projet en promotion de la santé ;
- L'évaluation en promotion de la santé.

D'autres champs techniques ont été également questionnés via des échanges avec les experts des services des marchés publics et de la communication.

5 : Rédaction du rapport : les semaines 8 à 10 ont été dédiées à l'écriture du rapport et à la gestion du projet.

Des temps ont également été consacrés à la reprise des enseignements à distance et au Module Interprofessionnel de Santé Publique (MIP) de l'EHESP.

3 La pertinence d'un projet d'éducation sanitaire comme moyen d'action

3.1 L'hygiène des baigneurs : une problématique bien connue des services Santé Environnement

Le 22 juillet 2006, le Directeur Général de la Santé (DGS) du Ministère de la Santé et des Sports, le Directeur Général de la Prévention des Pollutions et des Risques et le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire ont saisi l'Agence Française de Sécurité Sanitaire, de l'Environnement et du Travail (AFSSET), renommée en 2010 Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), pour une demande d'évaluation des risques sanitaires liés aux baignades publiques. L'ANSES a rendu la première partie de son avis le 15 avril 2010 et un addendum en mars 2012. Ce document concerne *l'évaluation des risques sanitaires liés aux piscines* à usage collectif et relevant de la réglementation française : les risques physico-chimiques et microbiologiques.

Ce rapport, rédigé à partir d'une expertise scientifique indépendante, émet une liste de recommandations afin d'optimiser « *la gestion de la qualité de l'eau, de l'air et des surfaces dans les piscines, en vue de limiter l'exposition des populations concernées aux dangers physiques, chimiques et microbiologiques identifiés* ». La première recommandation concerne l'hygiène des baigneurs. Celle-ci a un « *impact direct sur la qualité de l'eau et indirect sur celle de l'air dans les piscines. Elle a aussi un impact direct sur la propreté et la contamination des surfaces. Agir sur la pollution apportée par chaque baigneur (...) en instaurant certaines règles d'hygiène permettra de réduire les contaminations et la consommation de produits chimiques de traitement (...) il est donc essentiel de sensibiliser les usagers et de veiller au respect de règles élémentaires d'hygiène corporelle avant l'accès aux bassins* ».

Parmi ces règles on retrouve entre autres :

- Le respect des zones de déchaussage ;
- L'utilisation d'un maillot de bain exclusivement réservé à la piscine ;
- Le port d'un bonnet de bain ou l'obligation d'attacher les cheveux;
- Le passage aux toilettes avant l'accès au bassin ;

- L'obligation de prendre une douche savonnée avant d'accéder aux bassins ;
- Le passage obligatoire par le pédiluve ;
- L'information des usagers par des messages sur les règles d'hygiène et notamment sur les risques de contamination inter-baigneurs.

L'OMS en 2006, dans son rapport *Guidelines for safe recreational water environments* (volume 2), retient des critères d'âge et de fréquence d'exposition pour catégoriser des populations sensibles telles que les enfants : « *Les enfants, qui passent de longues périodes dans l'eau ingèrent involontairement et accidentellement plus d'eau que les adultes* ». L'ANSES propose d'ajouter, à ces catégories de populations, des critères de sensibilité et de types d'activités (de loisirs, sportives, professionnelles) pour une analyse encore plus fine.

Si on utilise les critères de l'ANSES sur notre cible, soit des enfants de 2 à 15 ans pour une exposition de type loisirs d'une heure par semaine (extrapolation de l'exposition dans les temps scolaires et extra-scolaires) dans une piscine chlorée, il n'y a pas de mise en évidence d'augmentation du risque de cancer ou d'autres maladies graves. Les enfants sensibles peuvent toutefois présenter des signes d'hypersensibilité bronchique liés aux sous-produits de chloration.

Si toujours d'après l'avis de l'ANSES de 2010, on considère la piscine dans son ensemble, un baigneur fréquentant une piscine pendant une heure apporte en moyenne dans le bassin :

- De 0.55 à 1.00 g de carbone organique total ;
- De 0.8 à 0.9 g d'azote kjeldhal ;
- De 0.15 à 0.20 g d'azote sous forme ammoniacale ;
- De 1.0 à 1.6 g d'urée ;
- 35 millions de micro-organismes ;
- De 10 mg à 10 g de matières fécales émises (par enfant).

Ces pollutions consommeraient en moyenne 7 g de chlore par heure.

Si on corrèle ces données avec le nombre d'enfants (CM1 et CM2) qui fréquente une piscine dans le cadre scolaire en Occitanie. Cela représente environ 60 000 enfants par an qui réaliseront six séances de 45 à 60 minutes de natation.

La pollution de ces baigneurs consommerait environ 2.5 tonnes de chlore par an sur la région. Evidemment, ce calcul présente de nombreuses incertitudes et il est proposé à titre illustratif. Néanmoins, il met en évidence l'impact du passage des publics scolaires dans les piscines, tant sur la consommation de produits chimiques et d'eau neuve, mais également dans l'émission de sous-produits de désinfection irritants (chloramine, THM et acide haloacétique notamment).

L'avis de l'ANSES, *relatif à un projet de décret et quatre projets d'arrêtés relatifs à la sécurité sanitaire des eaux de piscine* du 12 novembre 2019, rappelle que d'après l'étude de Keuten et al., « *une douche savonnée durant 60 secondes permet d'éliminer la majorité des contaminations chimiques et microbiologiques* », confirmant ainsi les préconisations de l'avis de l'ANSES de 2010 et l'intérêt du respect des mesures d'hygiène en piscine.

Une évolution des comportements à long terme des baigneurs et dans notre cas des plus jeunes d'entre eux, permettrait d'améliorer durablement la qualité sanitaire des eaux, de l'air et du sol dans les piscines. De plus, l'acquisition de **bons comportements permettrait de réduire la consommation de produits de traitement, tout en limitant leur impact sur les populations les plus exposées comme les professionnels** (nageurs de haut niveau, maîtres-nageurs, personnels techniques...). Pour finir, ces baigneurs avertis pourront à leur tour partager leur expérience auprès de leur entourage et faire ainsi évoluer les pratiques.

3.2 Sensibiliser les baigneurs à l'hygiène : un objectif ayant suscité des projets antérieurs

D'après la publication, en 2012, de *Communication et promotion de la santé* de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES), « *La promotion de la santé est une approche globale, qui vise le changement des comportements mais aussi des environnements relatifs à la santé, via une gamme de stratégies individuelles (mode de vie, habitudes de vie) et environnementales (condition de vie). Elle utilise pour cela une large gamme de stratégies, dont l'éducation à la santé* ». Etant une composante de l'éducation, l'éducation à la santé doit quant à elle permettre au citoyen d'acquérir « *tout au long de sa vie les compétences et les moyens qui lui permettront de protéger, voire d'améliorer sa santé et celle de sa collectivité* » (extrait du Bulletin Officiel n°2001-46 du Ministère des Solidarités et de la Santé). C'est « *une stratégie axée principalement sur les apprentissages, qui agit sur les connaissances, attitudes, comportements, valeurs, modes de prise de décision, reliés à des objectifs de prévention, de protection ou de promotion de la santé* » (extrait de *La promotion de la santé comme perspective*, Ministère de la Santé et Services sociaux, gouvernement du Québec)

Ces définitions rappellent combien il est important de comprendre pour permettre l'adoption de nouveaux comportements. C'est la raison pour laquelle de nombreuses administrations (DDASS, DRASS, ARS) se sont mobilisées, depuis de nombreuses années, pour expliquer au public l'importance des gestes d'hygiène essentiels en piscine.

D'après la recherche réalisée sur le RESE, quinze campagnes de communication départementales et régionales ont été réalisées entre 1999 et 2019. Parmi celles-ci, douze concernent une campagne d'affichage (posters) non spécifique aux jeunes et trois projets sont dédiés aux jeunes baigneurs : mallette pédagogique, vidéo, plaquettes, affichage itinérant en piscine... (la synthèse des actions en annexe 14).

Ces trois derniers projets ont donné lieu à des entretiens avec leurs responsables de projet, pour plusieurs raisons :

- Ces projets répondent au concept d'éducation à la santé présenté précédemment (messages sanitaires visant à l'apprentissage) ;
- Ils mettent en relation différents partenaires professionnels (exploitants, enseignants, maîtres-nageurs secouristes (MNS)...) avec leurs cibles (les enfants).

3.2.1 Les campagnes des DRASS, DDASS et ARS

A) « La piscine, le plaisir de l'eau propre⁷ » (DRASS - DDASS Midi-Pyrénées) : Entretien avec les représentants en annexe 15

Ce projet, créé en 2005 par la DRASS et les huit DDASS de l'ex-région Midi-Pyrénées, a perduré pendant de nombreuses années. Il s'agissait d'une campagne d'affiches itinérantes entre les établissements principalement municipaux.

Les affiches étaient disposées tout au long du cheminement du baigneur pour rappeler à chaque étape les messages sanitaires. Elles pouvaient donc être consultées par l'ensemble des baigneurs. Pour les scolaires, une plaquette était distribuée avec un rappel des règles et un jeu de type QCM. Un questionnaire de satisfaction était également à disposition du public.

Sur la base du volontariat, les exploitants de piscines exposaient les affiches pendant un à deux mois, puis les agents préleveurs des DDASS venaient récupérer les affiches pour les apporter à d'autres exploitants. Cet affichage permettait aux exploitants d'avoir un support gratuit et simple d'utilisation pour présenter les mesures d'hygiène aux baigneurs. C'est la raison pour laquelle le projet a connu beaucoup de succès auprès des exploitants. Néanmoins, malgré le fait qu'il était initialement destiné à un public scolaire, le questionnaire a connu peu de succès auprès de cette cible et le projet n'a pu être évalué. La faible implication des enseignants pourrait en être la cause.

Les partenaires prescripteurs d'un projet d'éducation à la santé sont des cibles à ne pas négliger. Sans leur engagement dans le projet, on risque de ne pas atteindre la cible principale et donc de réduire les effets bénéfiques de l'action. Une attention particulière sera portée sur ce point lors de la phase de diffusion du projet.

⁷ <http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/dr31c/index.htm>

B) « Malo à l'eau⁸ » (ARS Poitou-Charentes) : entretien avec la cheffe de projet en annexe 16

Suite à la plainte d'un exploitant de piscine sur l'hygiène des baigneurs, la DDASS de Charente a initié la réalisation en 2006 d'une étude socio-anthropologique nommée *Piscines, hygiène et citoyenneté* par Dumora & al. (Anthropologues au laboratoire du CNRS de l'université de Bordeaux 2). Cette étude a proposé des actions concrètes pour sensibiliser les baigneurs quant aux problématiques d'hygiène. Pour cela, il a été nécessaire de comprendre les logiques et les attitudes des usagers, mais également la perception des professionnels.

Deux des recommandations issues de cette étude ont donné lieu à des actions concrètes de formation par les MNS : la formation des encadrants à l'hygiène et la citoyenneté dans les piscines (enseignants, filières STAPS, parents d'élèves) et un programme éducatif auprès des scolaires.

Pour ce programme nommé « Malo à l'eau », le Groupe de Travail (GT) piscine de la DDASS de Charente a réalisé une mallette pédagogique à l'attention des enfants de la grande section de maternelle au CE1 ainsi qu'une campagne d'affichage itinérante en piscine. Cette dernière aborde des thématiques diverses comme la sécurité routière, le développement de l'autonomie, l'éducation à la santé à travers l'alimentation, l'hygiène, etc. La réussite, décrite par la cheffe de projet, tient entre autres au nombre important de partenaires et à leur pluridisciplinarité : ARS Poitou-Charentes, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Charente, IREPS Poitou-Charentes, exploitants de piscines, maîtres-nageurs sauveteurs (MNS), enseignants... L'investissement des différents acteurs a permis un travail en adéquation avec la pédagogie des enfants tout en intégrant les technicités des différentes thématiques abordées. Il est à noter également que l'investissement particulier des enseignants volontaires et des MNS dans la présentation de la mallette a offert aux enfants un excellent moyen d'apprentissage et de compréhension des enjeux liés à l'hygiène, avant même de démarrer le cycle scolaire de natation. **Le partenariat et la pluridisciplinarité des différents acteurs est un modèle à suivre pour le projet occitan.**

Quatre ans après sa sortie, l'action « Malo à l'eau » a donné lieu à une évaluation par la même équipe qui avait réalisé la première étude en 2006. Un ensemble de questions ont été posées auprès des usagers (durant 10 jours), des professionnels et des membres de clubs sportifs de trois piscines du département de la Charente. L'étude a permis de mettre en évidence des changements de comportements des baigneurs adultes (liés aux affichages) et enfants. Néanmoins, **pour qu'une telle action d'éducation fonctionne, elle doit être périodiquement redynamisée afin que les gestes deviennent usuels.**

⁸ <http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/ars86/malo.htm>

C) « Archi m'aide⁹ » (ARS Haut-de-France) : entretien avec la cheffe de projet en annexe

17

Le projet d'éducation à la santé « Archi m'aide » a été initié en décembre 2013 par l'ARS Nord-Pas-de-Calais. Il a donné lieu à un travail conjoint avec l'Académie de Lille et en partenariat avec la Fédération Française de Natation (FFN). Il a également bénéficié d'un parrainage médiatique avec la participation de Fabien GILOT, un célèbre champion olympique de natation.

Au sein de l'ARS, le travail de création du projet a été réalisé par le service PPS et une référente du service Santé Environnement de la région Nord-Pas-de-Calais.

Les objectifs de l'action étaient l'acquisition des comportements d'hygiène en piscine par les élèves de CP et la sensibilisation des exploitants à l'intérêt d'impliquer les baigneurs dans cette problématique. L'intérêt global était de limiter les risques sanitaires liés aux sous-produits de chloration pour les usagers et les MNS. Pour assurer ces objectifs, des outils mettant en scène trois mascottes ont été mis en place :

- Un film d'animation reprenant les parcours du baigneur et les bons gestes à réaliser ;
- Un film avec le parrain du projet, rappelant l'intérêt du respect des règles d'hygiène ;
- Un kit de communication pour les enfants avec des goodies ;
- Un kit pédagogique pour les enseignants, constitué de fiches action pour structurer et faciliter le travail en classe (l'objectif étant de présenter une fiche par semaine et la veille de chaque séance de natation) ;
- Une affiche pour les exploitants de piscines ;
- Un dépliant de synthèse pour les parents.

Ce projet très complet a donné lieu à une action de communication auprès du grand public via les médias locaux (presse et radio). Le DGARS, le recteur de Lille ainsi que le président de la FFN étaient présents à cet évènement médiatique.

Il a également donné lieu à 2 évaluations :

- Des analyses comparatives (avec et sans douche) de concentration en chlore dans les bassins et pédiluves ;
- Une évaluation en classe au temps T0 et T1 (avant et après information) des élèves.

Malheureusement, il n'a pas été possible d'avoir accès aux évaluations. En 2015, les changements de personnels et la restructuration des régions n'a pas permis de suivre cette action.

Tout comme pour le projet du département de la Charente, **mener à son terme une action, sans la redynamiser périodiquement, peut empêcher d'atteindre totalement les objectifs initiaux. Dans le projet occitan, une attention particulière sur ce point sera portée.** De plus, il est regrettable que les évaluations de la région Hauts-de-France n'aient pas été mises à disposition des ARS. **La production de connaissances est**

⁹ <http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/ars59/archimai.htm>

indispensable, son partage tout autant. Quels que soient les résultats du projet de l'ARS Occitanie, **l'évaluation devra être partagée pour permettre la transmission des expériences positives comme négatives.**

3.2.2 L'évaluation d'une campagne de sensibilisation à l'hygiène (hors ARS)

S'il existe de nombreuses campagnes dans le domaine de l'hygiène en piscine, peu d'entre elles font l'objet d'une étude. La campagne « Nageons propre » (Commune de Pays d'Aix) a quant à elle été évaluée par l'Institut de Recherche en Sciences de l'Information et de la Communication (IRSIC) de l'Université d'Aix-Marseille.

Cette campagne grand public a été réalisée dans dix établissements pilotes, avec l'idée de la proposer aux autres piscines de l'agglomération. L'objectif était de sensibiliser les baigneurs de tous âges aux règles d'hygiène en expliquant les réactions chimiques entre le chlore, la pollution naturelle du baigneur et la formation de sous-produits irritants. La campagne a fait l'objet d'une étude de Bonjour et al. (2014) nommée *Influence de la communication sur les comportements durables en piscine publique*. L'étude propose de comprendre les verrous et les leviers les plus efficaces pour faire adopter des changements de comportement relevant d'éco-gestes. Pour ce faire, une analyse a été nécessaire, notamment sur la perception de l'hygiène et de la sécurité en piscine via un questionnaire proposé à une trentaine de personnes. Des observations in situ ont également été réalisées. En synthèse, le rapport propose différentes préconisations pour réussir sa campagne de communication :

- **Utiliser une mascotte** (particulièrement adaptée à de jeunes enfants) et un document clair permet une lecture simple et facile à décoder. Un affichage correspond à un geste et une illustration. Les affiches qui présentent plusieurs messages rédigés sont souvent peu efficaces car elles peuvent décourager le lecteur ;
- **Bien cibler les destinataires du message** (pas le même niveau d'information nécessaire entre les enfants et les adultes) pour éviter de gêner l'appropriation du message, par exemple un dessin enfantin peut empêcher un adulte de s'intéresser à la campagne et d'assimiler le message ;
- **Eviter des messages négatifs et stigmatisants** comme le « baigneur est un pollueur ». Certaines interdictions comme « ne pas uriner dans le bassin » sont qualifiées de logiques et relèvent de l'éducation ;
- **Préférer les messages techniques pour les cibles adultes** (réactions chimiques) : ceux-ci sont été appréciés ;
- **Une campagne de type évènementiel** avec affichages de type « Roll up », goodies et vêtements opérationnels pour le personnel de l'établissement permet d'intéresser les baigneurs ;

- **L'acte préparatoire** (lecture d'un document, jeux, questionnaire...) permet d'aboutir à la réalisation du comportement attendu (*Théorie de l'identification de l'action* de Wegner et Vallacher, 1984). Cela permet d'interroger les individus et de les impliquer dans l'action. Cet acte préparatoire doit être proposé par une tierce personne ;
- **Renouveler l'opération lors de dispositifs engageants** : cycle scolaire piscine et club de natation en la couplant avec un principe de cadeau : remise de diplôme... ;
- Faire des journées portes ouvertes dans les locaux techniques pour **impliquer et valoriser le personnel et sensibiliser le public à son impact sur la qualité** et donc le traitement de l'eau.

L'étude conclut sur l'intérêt de sensibiliser sur l'hygiène en piscine. Les questionnaires ont d'ailleurs mis en évidence que la saleté est visible, tangible, symbolique et bien comprise par les baigneurs. A contrario, l'hygiène est mal définie.

L'ensemble de ces expériences de terrain et études s'accordent pour justifier de la pertinence et de l'intérêt de sensibiliser les baigneurs à l'hygiène et plus particulièrement les jeunes. Chez les adultes, l'acte de se doucher touche à l'intimité de l'individu et des conseils dans ce domaine peuvent être considérés comme vexants¹⁰, a contrario des jeunes enfants qui n'auront pas la même perception. Le message sera donc mieux perçu et compris. On constate également que les problématiques sanitaires liées à l'hygiène ne sont pas perçues de la même manière entre les professionnels et les baigneurs. Chez les professionnels, l'absence des mesures d'hygiène va entraîner un risque lié notamment à la présence de chloramines dans l'air. Les baigneurs, eux, seront sensibles aux risques de mycoses et aux verrues plantaires¹¹. Si les maux et donc les préoccupations sont différentes entre les professionnels et les baigneurs, les actions correctrices ne pourront être communes et comprises.

Ceci explique également que certains gestes de prévention sont plus naturels que d'autres chez les baigneurs. Par exemple, enlever ses chaussures en zone de déchaussage et passer par le pédiluve (lorsque celui-ci est propre visuellement) est bien accepté car compris. Prendre une douche savonnée avant l'accès au bassin n'est à l'inverse pas inné et sous-entend que le baigneur est sale. Il semble également peu logique pour le baigneur qu'une douche savonnée avant d'aller à la piscine soit un éco-geste pour économiser de l'eau et des produits de traitement. Pourtant, expliquer ces concepts est indispensable pour modifier les comportements individuels et aborder la notion de responsabilité collective, voire citoyenneté dans la qualité sanitaire de l'eau, de l'air et des plages d'un établissement.

¹⁰ Université Bordeaux 2 - Dumora & al « Piscines, hygiène et citoyenneté – juin 2006 | Etude socio-anthropologique sur les déterminants de l'hygiène et de la citoyenneté dans les piscines couvertes de la Charente ».

¹¹ ibid

Au travers des entretiens et des études bibliographiques, plusieurs points d'attention sont apparus pour le projet occitan. **Il devra avoir une cible bien définie et utiliser un ton adapté et positif. L'acte préparatoire via le jeu et l'utilisation de mascottes permettra une bonne accroche des enfants. Engager des partenaires externes à l'ARS dans le projet et redynamiser l'action périodiquement est indispensable pour assurer une amélioration durable des comportements. Le projet donnera lieu à une évaluation pour la production de connaissances (identification des gestes plus ou moins réalisés par exemple) au bénéfice de l'ARS et de ses partenaires et dans l'objectif d'une amélioration future du projet.**

4 Le projet occitan d'éducation à l'hygiène en piscine

4.1 Présentation du livret pédagogique de l'Occitanie

Le projet d'éducation à l'hygiène en piscine s'appuie sur un livret pédagogique (projet non finalisé à la date de remise du rapport, en annexe 18). Son contenu est présenté dans le cahier des charges (annexe 12). En synthèse, ce livret dématérialisé de 12 pages est destiné aux enfants de CM1 et CM2. Ceux-ci constituent la cible de choix retenue. Il offre plusieurs niveaux de lecture : un récit humoristique pour capter l'attention des enfants, des messages sanitaires instructifs adaptés et des jeux pour appliquer les connaissances acquises (acte préparatoire décrit en chapitre 3.2.2). Il reprend le parcours du baigneur à travers l'espace aquatique pour informer des gestes à réaliser de façon simple, ordonnée et ludique. Les enfants sont ainsi mobilisés et réfléchissent aux bons comportements à travers les différentes zones de l'établissement.

L'ensemble des messages d'hygiène indiqués par l'avis de l'ANSES de 2010, présentés au chapitre 3.1, y sont rappelés. Une synthèse simple est proposée à travers 7 règles d'or. Une double page est également consacrée aux risques liés au soleil et à la noyade.

Avant le démarrage des cycles annuels obligatoires de natation, le livret pourra être projeté en classes de CM1 et CM2 (ou imprimé) et présenté par les enseignants. Les élèves disposeront également d'une feuille au format A4, regroupant l'ensemble des jeux du livret. Il sera lu collectivement tandis que les jeux seront renseignés individuellement. Le livret pourra également être présenté par les MNS en classe (en accord avec l'établissement scolaire). La présentation du livret pourra être reconduite tous les ans et pour toutes les classes de CM1 et CM2.

En fin de cycle de natation, les enfants pourront être invités par l'enseignant, à renseigner un quiz sur internet. A l'issue de son remplissage, ils pourront télécharger le « diplôme des parfait.e.s nageur.euse.s ». Ce dernier permettra d'évaluer la satisfaction, la

compréhension des messages et l'acquisition des nouveaux gestes par les enfants. Une information au dos du livret, rappellera également la nécessité et l'intérêt de le remplir.

Suite aux entretiens réalisés avec les porteurs de projets cités précédemment, j'ai proposé de compléter le dispositif du livret pédagogique de l'Occitanie avec un kit à destination des exploitants. Celui-ci comprend les déclinaisons des éléments graphiques du livret pédagogique.

Le kit pourra être adressé aux exploitants volontaires. Il sera composé de 4 affiches reprenant les thèmes de déchaussage, passage aux toilettes, douche savonnée et rappel des 7 règles d'or du livret. Ces affiches pourront être placées par les exploitants dans les zones où le message s'applique. Des livrets, des cartes postales ainsi que des tote bags (sac en tissu floqué) viendront compléter le kit et seront offerts aux enfants par les exploitants. Les impressions pourront être réalisées à l'ARS Occitanie, permettant ainsi un renouvellement régulier des stocks.

La recherche d'exploitants volontaires pourra être réalisée par la CME de l'ARS Occitanie via un courrier adressé aux piscines municipales de la région. De plus, un message d'invitation au volontariat sera joint aux envois des résultats du contrôle sanitaire des piscines (courriels).

Pour organiser le déploiement du livret pédagogique, j'ai proposé un planning, des plans de diffusion (chapitre 4.2), de communication grand public (chapitre 4.3) et d'évaluation (chapitre 4.4). Deux de ces propositions (communication et évaluation) ont été formalisées au travers de cahiers des charges (annexes 21 et 22). Elles ont ensuite été validées par la CME et le COPIL et transmises au prestataire. La proposition du plan de diffusion s'appuie quant à lui sur les entretiens avec les Infirmiers Conseillers Techniques du Recteur (ICTR), réalisés lors des réunions en COPIL. Faisant intervenir de nombreux partenaires, le plan de diffusion doit être soumis au Recteur et à la Rectrice des deux Académies et au DGARS. Une note au DGARS ainsi qu'un courrier à destination des DASEN ont été proposés (respectivement annexes 19 et 20).

2021												
Mois	janv	fevr	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Diffusion du livret aux partenaires												
Présentation aux enfants du livret et envoi des kits aux exploitants												
Evaluation du livret												
Communication grand public												

Tableau 3 : Proposition du planning 2021 pour le déploiement du livret pédagogique

4.2 Proposition d'un plan de diffusion du livret pédagogique

La diffusion est « l'action de propager des connaissances, des idées ou des biens dans un large public¹² ». Pour permettre cette action, il est indispensable d'identifier nos partenaires prescripteurs, de définir leur rôle et de proposer un plan de diffusion.

L'ARS Occitanie et les Académies de Toulouse et Montpellier seront conjointement en charge de la diffusion du livret à l'ensemble des partenaires.

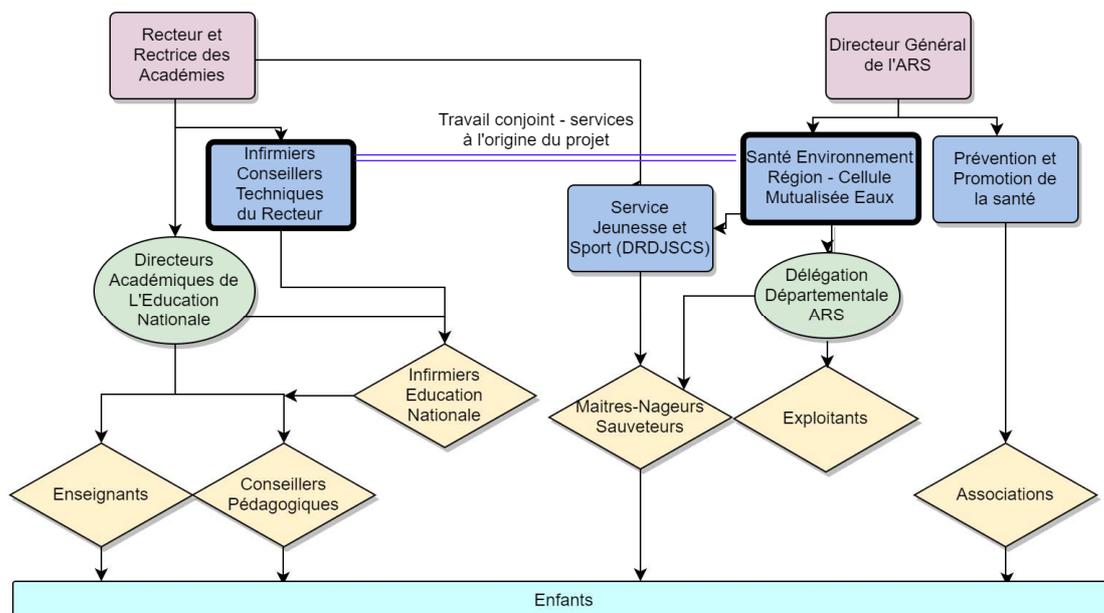


Figure 1 : Organigramme de diffusion du livret entre les partenaires

- L'Education Nationale: **les prescripteurs que sont les enseignants et les Conseillers Pédagogiques (CP) seront nos principaux relais de diffusion** du livret auprès des enfants. Ils seront mobilisés par leurs Directeurs Académiques de l'Education Nationale (DASEN), les ICTR et les Infirmiers de l'Education Nationale (IEN). Un courrier co-signé par le Directeur Général de l'ARS Occitanie (DGARS), le Recteur de l'Académie de Toulouse et la Rectrice de l'Académie de Montpellier et destiné au DASEN pourra être adressé (annexe 20). Concernant les écoles privées sous contrat d'association, une information sera faite via l'Union Régionale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (UROGEC) et les listes d'établissements privés disponibles dans les préfetures.

- Les professionnels des piscines: **les exploitants et MNS peuvent également accompagner les enfants dans le rappel et la réalisation des gestes ; ce sont nos relais secondaires** après les enseignants et les Conseillers Pédagogiques. Ils seront sensibilisés par les DD dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, mais également lors de la formation annuelle des exploitants et formations statutaires des MNS. Outre le

¹² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/diffusion/25481?q=diffusion#25362>

fait qu'ils soient prescripteurs, les exploitants et MNS sont également nos cibles du projet d'éducation à la santé, puisqu'ils pourront disposer des kits fournis par l'ARS (proposition chapitre 4.1).

- Les associations: sportives, de parents d'élèves et/ou spécialisées dans la jeunesse, peuvent sensibiliser les jeunes baigneurs à l'hygiène. Une information sera faite auprès des associations lors des réunions des référents jeunesse, organisées par le service PPS de l'ARS Occitanie.

Le tableau suivant propose les moyens à mettre en œuvre pour diffuser le projet auprès de l'ensemble des partenaires cités.

Qui	A qui	Par qui	Moyens	Quand
Recteurs et DGARS	DASEN	CME - ICTR	Courrier co-signé à destination des 13 DASEN	nov-20
CME	DD ARS	CME	Information lors de la réunion du GT piscine	déc-20
ICTR	IEN – Enseignants – CP	ICTR	Mail d'information + newsletter interne + information intranet des Académies	dès janvier 2021
IEN	Enseignants et CP	IEN	Information lors des réunions pédagogiques	
CME	Service Jeunesse et Sports (DRDJSCS)	CME	Courrier signé de la Directrice de Santé Publique (DSP) pour demande de participation des DD aux formations MNS	
DD ARS + CME	Exploitants	CME	Information lors du contrôle sanitaire (mails) + formation exploitants + courrier piscine municipale + formulaire pour volontariat	
PPS + CME	Associations	CME - PPS	Information lors des réunions des référents jeunesse	
DD ARS	MNS	CME - DD	Formation MNS	janv-21 2021

Tableau 4 : Proposition d'un plan de diffusion

4.3 Proposition d'une action de communication au grand public

Dans la publication *Designing health communication campaigns: what works?* de Backer et al. (1992), les auteurs rapportent, à travers de nombreux entretiens d'experts et de responsables en communication pour la santé, 27 principes de base pour une stratégie de communication efficace comme l'utilisation des médias et l'organisation d'un évènement.

A partir de cette publication et de l'entretien avec la référente du service de communication de l'ARS (annexe 20), j'ai proposé une stratégie de communication par l'ARS au grand public. Elle a été retranscrite dans un cahier des charges (annexe 21). J'y rappelle notamment la **problématique**, les **objectifs**, les **cibles**, les **moyens** mis en œuvre et je propose une **stratégie globale de communication grand public**.



Figure 2 : Proposition de communication par l'ARS pour le grand public

La stratégie globale de communication grand public s'appuie sur 3 principaux médias :

Les réseaux sociaux : une campagne de communication via les comptes Twitter et Facebook de l'ARS Occitanie, pourra être réalisée par le service communication. Durant deux semaines et pour éveiller la curiosité du public, une suite de messages sera publiée en utilisant le principe de « teaser ». Des images et une animation vidéo (issues du livret) seront mises en avant, en invitant le grand public à télécharger le livret pédagogique présent sur le site internet de l'ARS.

La presse : à l'issue de ces deux semaines de teasing, le « projet piscine » dont le livret pédagogique fait partie, pourra être présenté lors de la conférence de presse annuelle sur les baignades de l'Occitanie. Cet événement ayant lieu simultanément dans chaque département de l'Occitanie, est un rendez-vous annuel incontournable entre les services Santé Environnement et les journalistes. On y parle essentiellement de l'ouverture de la saison baignade (bilan annuel, classement des baignades...) mais le sujet pourra être étendu aux piscines. Profiter de ce moment pour parler du « projet piscine » aux journalistes (presse écrite principalement) permettra d'assurer une visibilité des actions pour le grand public.



Figure 3 : Progression de la communication grand public

Le site internet de l'ARS : dès la finalisation du livret pédagogique, une information dans la newsletter et sur le bandeau d'actualité du site internet de l'ARS sera réalisée par le service communication. De cette manière, chaque personne qui consultera le site et chaque abonné à la newsletter pourra visualiser et télécharger le livret pédagogique.

4.4 Proposition d'évaluation du livret pédagogique

Dans le *Petit guide l'évaluation en promotion de la santé* de F. Nock (édition 2006-2007), il est rappelé que les objectifs de l'évaluation d'un projet sont de rendre compte des résultats produits par une action et/ou d'en justifier sa rentabilité (rapport entre résultat et investissement). Dans notre cas, **l'évaluation a pour objectif de mesurer la compréhension des gestes d'hygiène et des changements de comportements en piscine.**

Comme demandé par le COPIL, une méthode d'évaluation quantitative (statistiques sur une population importante avec idéalement une comparaison à T0 et T1) sera proposée pour le présent projet. De plus, la cible sera restreinte aux enfants pour permettre une cohérence du ton utilisé dans les messages.

Pour réaliser une évaluation, il est nécessaire de **proposer des critères** tels que la satisfaction du livret, la compréhension des différents messages et le changement de comportement. J'ai donc proposé cinq critères d'évaluation à partir desquels j'ai **décliné cinq indicateurs statistiques** synthétisés dans le tableau suivant :

Critères	Indicateurs
Satisfaction générale du projet	Pourcentage d'enfants ayant été satisfaits du livret
Compréhension des messages sur les gestes d'hygiène	Pourcentage de conformité aux questions relatives aux gestes d'hygiène
Compréhension des messages sur les principes de traitement des eaux	Pourcentage de conformité aux questions relatives au principe de traitement
Compréhension des messages sur la sécurité (noyade / soleil)	Pourcentage de conformité aux questions relatives à la sécurité
Changement de comportement : comparaison entre T0 et T1	Pourcentage de conformité sur l'acquisition de connaissances via le livret

Tableau 5 : Critères et indicateurs de l'évaluation du livret

Des questions fermées et semi-fermées ont été formulées à partir des indicateurs. Afin de les rendre ludiques pour les enfants, elles ont été intégrées dans six jeux de type « vrai/faux » et « cases à cocher ». L'ensemble des critères, indicateurs et questions a été formalisé dans un cahier des charges (annexe 23).

J'ai proposé que ces questions soient mises en ligne sous forme de quiz pour les enfants. De cette manière, à la fin du cycle de natation, les enfants pourront être invités par leur enseignant à remplir le quiz (information également présente sur le livret en quatrième de couverture).

Les réponses du quiz seront conservées dans une base de données et téléchargeables à tout moment par l'ARS. **L'objectif sera de connaître quels sont les gestes, les étapes, les notions qui ont été plus ou moins compris par les enfants et d'adapter par la suite les messages de l'ARS. Une priorisation des efforts dans la sensibilisation des publics pourra ainsi être faite.**

Aucune proposition d'évaluation de la satisfaction des exploitants n'a été demandée. Un questionnaire sous forme de formulaire internet pourra cependant leur être proposé.

5 Discussion autour du projet d'éducation à la santé d'Occitanie

- La préparation d'un projet

« Le bon déroulement du projet dépend en grande partie de la méthode employée pour le construire et le préparer. Prendre le temps pour constituer une équipe chargée du projet, construire le partenariat, réaliser une analyse pertinente de la situation... permettent non seulement d'en gagner lors de la mise en œuvre, mais aussi d'améliorer l'efficacité de l'action¹³ ».

Les méthodes de gestion de projet comprennent plusieurs étapes comme la constitution d'une équipe projet, l'implication des partenaires, l'analyse de la situation des objectifs, la planification de l'action (organisation des étapes de l'action et du suivi du projet, anticipation du financement), l'évaluation et enfin la communication.

Pour le projet régional, toutes ces étapes n'ont pas été anticipées. Pour rappel, lors de la première semaine de stage, j'ai constitué l'équipe projet et planifié l'action. Les stratégies de diffusion, de communication et d'évaluation ont été proposées après le démarrage du projet.

Il n'est pas possible d'imaginer ce qu'aurait été le projet s'il avait été plus anticipé. Néanmoins, si une recherche documentaire avait été réalisée et une méthodologie de gestion de projet appliquée, ce travail aurait permis probablement de :

- **Définir des projets pour les différentes cibles de baigneurs** (adolescents, enfants...) ;
- **Réduire les effets du paradoxe de la conduite de projet¹⁴**. La capacité d'action du chef de projet se restreint au fur et à mesure que le projet avance. En parallèle,

¹³ Anne SIZARET, « Faire le tour de la promotion de la santé... en 180 minutes (ou presque) » - 2018

¹⁴ Rémi Bachelet, « Relever les défis de la gestion de projet » - 2014

ses connaissances sur le projet augmentent. Une meilleure connaissance initiale des objectifs et enjeux aurait permis d'éviter certaines erreurs ;

- **Développer des partenariats** en amont pour recenser les demandes et étudier les besoins des acteurs de terrain (enseignants, exploitants, MNS...), mais également investir les parents qui demeurent la principale partie prenante dans l'éducation des enfants ;
- **Réaliser un ciblage précis des tâches pour répartir le travail** entre les partenaires principaux (ARS et Education Nationale) et éviter ainsi le positionnement de l'ARS comme « prestataire » de l'Education Nationale ;
- **Réaliser des pré-tests**, avant la mise en œuvre d'une campagne, pour s'assurer de la pertinence des messages sur les publics cibles ;
- **Rédiger des documents de cadrage** pour prévoir les évolutions du besoin et la faisabilité des objectifs ;
- **Rappeler l'objectif précisément** pour vérifier son degré de réalisme : « *le pari raisonnable* »¹⁵ ;
- **Etablir un état des lieux** en amont du lancement du projet pour constater une évolution des comportements entre l'instant T0 et T1 et établir ainsi un rapport de cause à effet en l'état initial (avant démarrage de l'action) et final (après réalisation de l'action).

Si toutes ces observations sont justifiées, il n'en demeure pas moins qu'elles doivent être modérées. En effet, les services Santé Environnement sont des services encore peu habitués à la conduite de projet. La multitude des missions ne laisse que peu de place pour prendre entièrement en charge un projet de promotion de la santé.

Pour information, lors de la création du projet en 2019, le service PPS n'a pas souhaité s'investir dans le livret compte tenu de sa technicité. Or, chaque projet nécessite une technicité propre et cet argument n'aurait pas dû justifier le désengagement du service de PPS. Aussi, pour les futurs projets, il est indispensable de :

- **Travailler en partenariat avec le service PPS** : leur expertise dans la conduite de projet en promotion de la santé est indispensable tout comme l'expertise technique des services Santé Environnement. De plus, le service PPS travaille régulièrement en partenariat avec des associations. Ce réseau est extrêmement riche et important pour diffuser le projet et motiver les cibles prescriptrices ;
- **Accentuer la formation des Ingénieurs du Génie Sanitaire (IGS) et d'Etudes Sanitaires (IES) à la conduite de projet et notamment en promotion de la santé** : le contexte national présenté (chapitre 1.2) est représentatif de l'évolution des stratégies en Santé Environnement. Avoir une démarche préventive est de plus en plus prégnant.

¹⁵ Francis NOCK, « Petit guide d'évaluation en promotion de la santé » édition 2006-2007

Localement il existe le Dispositif Régional d'Appui en Prévention et Promotion de la Santé (DRAPPS) Occitanie. Ce dispositif est piloté par l'ARS et porté par l'IREPS. Il fait écho aux priorités du Plan Régional Santé (PRS) et permet de former les professionnels dans le domaine de la prévention et promotion de la santé. Malheureusement, ce dispositif demeure peu connu et une information devra être faite via le service régional Santé Environnement.

- Le contexte favorable pour l'adoption d'un nouveau comportement

Le projet souligne l'importance de réaliser des gestes d'hygiène en piscine mais il ne prend pas en compte la faisabilité du geste dans son contexte ainsi que la nécessité de motivation pour le réaliser. Par exemple, comment demander, pour des raisons sanitaires, de traverser un pédiluve lorsque celui-ci est sale et non entretenu ? Comment demander une douche savonnée lorsque l'eau de la douche est froide et le savon absent ? Comment justifier d'un déchaussage obligatoire lorsqu'il n'existe pas de zone dédiée ?

Les installations en piscine sont loin d'être toutes au même niveau et elles ne permettent pas toujours la réalisation efficace de l'ensemble des gestes demandés. Plus qu'une campagne d'affichage chez les exploitants ou d'une autoformation sur les autocontrôles en piscine, il reste indispensable d'expliquer l'intérêt de la mise en place des dispositifs d'hygiène chez les exploitants. Bien évidemment ces obligations réglementaires sont déjà existantes, mais il semble naïf de penser qu'elles sont toutes appliquées. De plus, la nouvelle réglementation piscine, qui met l'accent sur les règles d'hygiène, ne prévoit pas de mise en conformité rétroactive des installations existantes. On peut donc craindre, en plus des inégalités d'infrastructures des piscines, une réglementation à deux vitesses et des équipements inégaux entre les piscines construites avant et après 2021.

- Interprétation d'une évaluation

Dans les évaluations des projets d'éducation à la santé, qui s'intéressent à des problèmes évitables par un changement de comportement¹⁶, Il faut prendre en compte que ces changements sont parfois :

- **Difficilement observables** dans leur totalité (comportement humain complexe et influencé par de nombreux facteurs) ;
- **Longs à acquérir**, le risque de « rechute » est important ;
- **Non mesurables**, le lien de cause à effet n'est pas toujours possible ;
- **Influencés** par des connaissances antérieures, des représentations et des croyances individuelles ;
- **Essentiellement liés à la motivation**, la connaissance n'est qu'un moyen.

¹⁶ Francis NOCK, « Petit guide d'évaluation en promotion de la santé » édition 2006-2007

L'évaluation des comportements est donc complexe pour toutes les raisons énoncées. L'interprétation des résultats devra donc prendre en compte ces biais.

Cependant, elle permettra d'apporter de nouvelles connaissances et d'affiner ainsi les stratégies futures d'éducation à la santé.

- La dimension psychologique, sociale et culturelle

« *L'éducation pour la santé, composante de l'éducation générale, ne dissocie pas les dimensions biologique, psychologique, sociale et culturelle de la santé* »¹⁷.

Au cours du projet, deux axes de correction majeurs ont fait évoluer le contenu du livret. En effet, le récit a été modifié une première fois car il semblait trop hétéronormé et suivre les stéréotypes de genre où le garçon s'impose comme le plus performant et à la recherche de l'admiration des filles. Puis, une seconde correction des textes et des dessins a été réalisée car le livret présentait principalement un jeune garçon blanc ; la parité filles-garçons n'était pas respectée et les différentes origines ethniques n'étaient pas non plus représentées.

Ces dimensions s'éloignent du sujet de l'hygiène en piscine mais elles sont tout autant essentielles.

Lorsque l'on réalise un projet d'éducation à la santé, les questions sur l'éthique, la neutralité, la laïcité et toutes les formes de discrimination doivent se poser. Ces questions sont d'autant plus importantes et sensibles lorsque l'on s'adresse à des enfants. Ils doivent pouvoir s'identifier aux personnages et ne pas se sentir exclus.

Dans le cahier des charges du projet, ces notions avaient bien évidemment été indiquées, cependant nos représentations personnelles peuvent parfois agir telles des œillères. Etre sensible et sensibilisé à ces questions est indispensable lorsque l'on travaille sur un tel projet destiné au grand public. **Une formation minimale à destination de chaque porteur de projet devrait être faite sur ces questions.** Heureusement, les infirmiers de l'Education Nationale ont relevé ces problèmes au cours du projet, ce qui confirme le fait que **travailler avec des acteurs pluridisciplinaires est indispensable.**

¹⁷ Anne SIZARET, « Faire le tour de la promotion de la santé... en 180 minutes (ou presque) » - 2018

Conclusion

Les objectifs de cette étude étaient de conduire un projet d'éducation à la santé dans le domaine des piscines, d'en justifier sa pertinence et de proposer des stratégies de diffusion, de communication et d'évaluation.

Les bases scientifiques étudiées m'ont permis de justifier les intérêts du respect des règles d'hygiène en piscine par les baigneurs, mais l'adoption de ces nouveaux comportements doit passer nécessairement par leur compréhension. La réalisation d'un projet d'éducation à la santé en est un des moyens. Pour s'assurer de la réussite du projet, celui-ci doit respecter certaines règles telles qu'utiliser un ton positif et adapté à sa cible, proposer des techniques marketing et un dispositif engageant pour capter l'attention. De plus, le projet doit être le résultat d'une réflexion collective de partenaires pluridisciplinaires pour s'assurer de leur participation dans la diffusion et éviter les erreurs dans les messages. J'ai donc porté une attention particulière au respect de ces principes.

L'objectif du livret pédagogique est de permettre aux enfants d'acquérir des compétences pour qu'ils puissent être acteurs dans le maintien de la bonne qualité des eaux de leur piscine. Ils participent ainsi activement à la préservation de leur santé et de celle des autres baigneurs et professionnels. Ce résultat peut sembler difficilement atteignable tant la qualité sanitaire de l'eau dépend de nombreux facteurs et ne peut reposer uniquement sur une cible restreinte comme les enfants. Toutefois, une action lorsqu'elle est ciblée, concertée et maintenue dans le temps, est souvent efficace. Couplée à une évaluation, les observations qui en seront faites permettront de mettre en évidence les gestes d'hygiène non réalisés. De nouveaux projets pourront ainsi prioriser ces gestes à faire évoluer. Si le livret pédagogique ne permet pas de répondre à la totalité de la problématique, il constitue cependant un premier pas. L'ajustement du livret et/ou la diversification des actions permettront d'engager une évolution notable et durable dans l'adoption des nouveaux comportements en hygiène.

De nombreuses interrogations demeurent quant à la réussite du projet : arrivera-t-il à convaincre l'ensemble des partenaires et à plaire aux enfants ? Les nouveaux gestes seront-ils suffisamment compris pour être adoptés ? L'action arrivera-t-elle à perdurer dans le temps pour être efficace ? La motivation de l'équipe projet et de l'ensemble des partenaires est essentielle pour assurer la réussite d'un projet. Mais plus que la motivation, il faut du temps pour dynamiser régulièrement une action. Cette difficulté a été remontée lors de chaque entretien. Confier ce type d'action à une association de promotion de la santé pourrait être un bon moyen pour assurer sa pérennité. Ce travail de recherche de partenaires pourrait être réalisé conjointement entre les services PPS et de Santé Environnement.

Bibliographie

Texte réglementaire (par ordre croissant d'ancienneté)

Ministère des Solidarités et de la Santé, 2001, Bulletin Officiel n°2001-46

<https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2001/01-46/a0463058.htm>

Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, 2015, Enseignement du premier degré Bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015

<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo30/MENE1516648C.htm>

Article 3 et 4 de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031912641>

Rapports, plans et guides :

ANSES, 2019, *Avis de l'Anses Saisine n° 2019-SA-0037 Annule et remplace l'avis du 23 juillet 2019* »

<https://www.anses.fr/fr/system/files/EAUX2019SA0037.pdf>

ANSES, 2010, *Evaluation des risques sanitaires liées aux piscines*

<https://www.anses.fr/fr/system/files/EAUX2007sa0409Ra.pdf>

ARS Occitanie, 2017, *Le Plan Régional Santé Environnement Occitanie 2017-2021*

<http://www.occitanie.prse.fr/le-prse-occitanie-2017-2021-r8.html>

DRASS de bourgogne, 2005, *Glossaire utilitaire en éducation pour la santé*

https://episante-bfc.org/sites/episante-bfc.org/files/document_synthese/pdf/glossaire.pdf

INPES, 2012, *Communication et promotion de la santé : un dossier INPES*

<https://docsantepoitoucharentes.wordpress.com/2012/03/20/communication-et-promotion-de-la-sante-un-dossier-inpes/>

IREPS Haute-Normandie, 2018, *Les 11 commandements pour prévenir et promouvoir la santé*

<https://www.normandie.ars.sante.fr/elaborer-votre-projet-en-prevention-et-promotion-de-la-sante>

Ministère des Solidarités et de la Santé, 2015, Plan National Santé Environnement 3
<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-pnse3-2015-2019>

Ministère des Solidarités et de la Santé, 2018, *Ma santé 2022 : un engagement collectif*
<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/masante2022/>

Ministère des Solidarités et de la Santé, 2018, *Priorité prévention : rester en bonne santé tout au long de sa vie*
<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/priorite-prevention-rester-en-bonne-sante-tout-au-long-de-sa-vie-11031/>

NOCK, Francis, édition 2006-2007, *Petit guide d'évaluation en promotion de la santé*
<http://educationsante.be/article/petit-guide-devaluation-en-promotion-de-la-sante/>

Organisation Mondiale de la Santé, 1998, *Glossaire de la promotion de la santé*
<https://apps.who.int/iris/handle/10665/67245>

Organisation Mondiale de la Santé, 2006, *Guidelines for safe recreational water environments - Volume 2*
http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/safe-recreational-water-guidelines-2/en/

SIZARET, Anne, 2018, *Faire le tour de la promotion de la santé... en 180 minutes (ou presque)*
http://www.bib-bop.org/base_bib/bib_detail.php?ref=21385&titre=faire-le-tour-de-la-promotion-de-la-sante--en-180-minutes-ou-presque

Publication scientifique:

Backer, Thomas, Everett Rogers, & Pradeep Sopory, 1992, *Designing Health Communication Campaign: What Works?*
<https://doi.org/10.4135/9781483325521>

Dumora Catherine, Gobatto Isabelle, 2006, *Piscines, hygiène et citoyenneté – juin 2006 | Etude socio-anthropologique sur les déterminants de l'hygiène et de la citoyenneté dans les piscines couvertes de la Charente*

Dumora Catherine, 2011, *Etude des impacts des actions menées dans le cadre du projet « Hygiène et Citoyenneté dans les piscines collectives de la Charente – juin 2011 »*

Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé, 2014, *Influence de la communication sur les comportements durables en piscine publique*

http://www.bib-bop.org/base_bib/bib_detail.php?ref=16666&titre=influence-de-la-communication-sur-les-comportements-durables-en-piscine-publique-rapport-scientifique&debut=

Keuten, M.G.A., F.M. Schets, J.F. Schijven, J.Q.J.C. Verberk, & J.C. van Dijk, 2014, *Definition and Quantification of Initial Anthropogenic Pollutant Release in Swimming Pools*
<https://doi.org/10.1016/j.watres.2012.04.012>

Wegner & Vallacher, 1984, *Théorie de l'identification de l'action*

Site internet:

Académie de Toulouse, 2020, *La région académique Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées*

<http://www.ac-toulouse.fr/cid98175/la-region-academique-languedoc-roussillon-midi-pyrenees.html>

Dr Bachelet Rémi, 2014, *Gestion de projet : Notions fondamentales*

http://rb.ec-lille.fr//Projets/Projet_les_fondamentaux.pdf

Dr Bachelet Rémi, 2014, *Relever les défis de la gestion de projet - 2014*

<https://www.unow.fr/blog/le-coin-des-experts/relever-defis-gestion-projet/>

Office québécois de la langue française, *Gestion de projet*

http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8402847

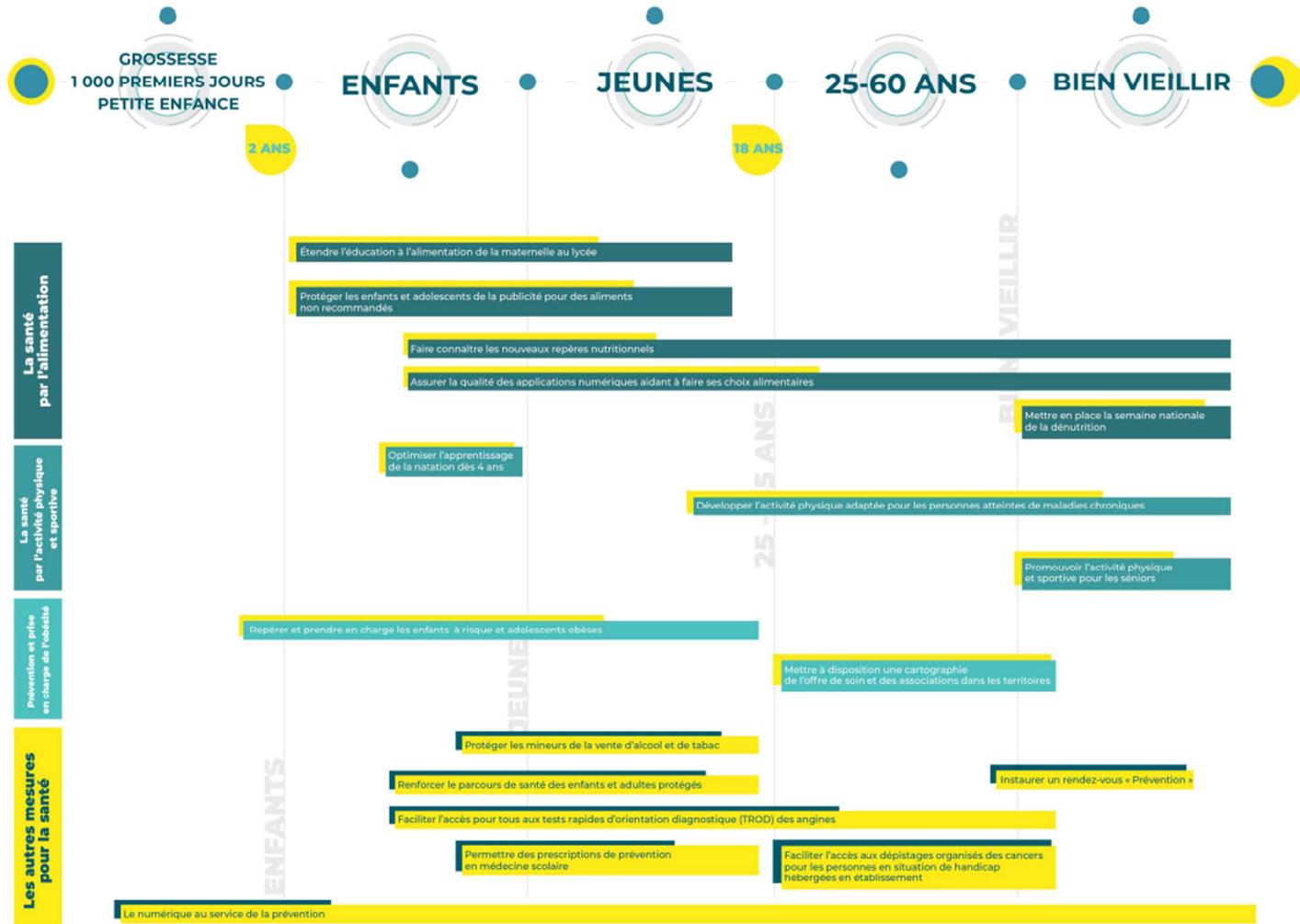
Organisation Mondiale de la Santé, 2020, *COVID-19 – Chronologie de l'action de l'OMS*

<https://www.who.int/fr/news-room/detail/27-04-2020-who-timeline---covid-19>

Liste des annexes

- Annexe 1 : Extrait du Plan national de santé publique 2018-2019
- Annexe 2 : Convention cadre relative au développement d'actions de promotion de la santé en milieu scolaire
- Annexe 3 : Extrait du Plan régional santé environnement 3 Occitanie
- Annexe 4 : Planning du stage
- Annexe 5 : Note de cadrage
- Annexe 6 : Etude d'opportunité
- Annexe 7 : Analyse des risques
- Annexe 8 : Organigramme
- Annexe 9 : Lettre de mission
- Annexe 10 : Plan d'actions
- Annexe 11 : Extrait planning de type Gantt
- Annexe 12 : Cahier des charges du livret pédagogique
- Annexe 13 : Exemple de mail adressé au COPIL
- Annexe 14 : Synthèse des actions de communication des DDASS, DRASS et ARS
- Annexe 15 : Entretien avec les représentants de la Délégation Départementale de la Haute-Garonne.
- Annexe 16 : Entretien avec la représentante de la Délégation Départementale de Charente
- Annexe 17 : Entretien avec la représentante de la région Hauts-de-France
- Annexe 18 : Projet du livret pédagogique occitan
- Annexe 19 : Projet de note à l'attention du DGARS pour le plan de diffusion
- Annexe 20 : Projet de courrier co-signé entre le DGARS, le recteur de l'Académie de Toulouse et la rectrice de l'Académie de Montpellier
- Annexe 21 : Entretien avec la représentante de la communication
- Annexe 22 : Proposition de cahier des charges de l'action de communication
- Annexe 23 : Proposition de cahier des charges de l'évaluation de l'action

Annexe 1 : Extrait du Plan national de santé publique



Annexe 2 : Convention cadre relative au développement d'actions de promotion de la santé en milieu scolaire



***Convention cadre relative au
développement d'actions
de promotion de la santé
en milieu scolaire***

***Académies de Montpellier et de Toulouse
Agence Régionale de Santé Occitanie***

Entre

Le Ministère de l'Éducation Nationale représenté par _____
agissant en qualité de Recteur de la région académique Occitanie, Recteur de l'Académie de
Montpellier et Chancelier des Universités et _____ agissant en qualité
de Rectrice de l'Académie de Toulouse et Chancelière des Universités, d'une part,

et

Le Ministère des solidarités et de la santé, représenté par _____
Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, d'autre part.

Annexe 3 : Extrait du Plan régional santé environnement 3 Occitanie

Mesures opérationnelles de mise en œuvre de l'action	
Mesure 1.3.1 – Inciter les jeunes à adopter des comportements favorables en santé environnementale	
Porteur de la mesure ARS	Partenaires Rectorats, DREAL, Conseil régional...
Lien avec les autres axes Axes 2, 3 et 4	
<p>Description de la mesure</p> <p>Cette mesure vise à inciter les jeunes à adopter des comportements favorables en santé environnementale. Sont distinguées les interventions dans et hors temps scolaire, car les modalités de mise en œuvre sont différentes (notamment le temps disponible et le rythme d'intervention).</p> <p> La plateforme, prévue à l'action 1.1., mettra à la disposition des enseignants et des intervenants en milieu scolaire et hors scolaire, les outils et compétences pour relayer la santé environnementale en direction des jeunes.</p> <p>En milieu scolaire, les interventions sont définies par l'Éducation nationale. Elles pourront s'inscrire dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) prévus au collège. La santé environnementale est en lien avec plusieurs items des EPI : « Corps, santé bien-être sécurité », « Transition écologique et développement durable », « Sciences technologies et société »... - le socle commun de connaissance de compétence et de culture, qui précise les notions que les élèves doivent maîtriser à la fin du cycle 4 (diplôme national du brevet) ; - les parcours transversaux liés entre eux : EAC (Education Artistique et Culturelle), Avenir, Citoyenneté, ES (Educatif en santé) qui s'inscrivent dans le cursus scolaire de l'élève et infusent dans le champ disciplinaire. 	
<p>Les dispositions de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté sont également à prendre en compte.</p> <p>Au besoin, il pourra être utile d'aller plus loin que la simple mise à disposition d'outils par le lancement d'un appel à projet destiné à favoriser l'émergence d'initiatives intéressantes en complément de celles existantes.</p> <p>Compte tenu du champ très vaste de cette mesure, un choix sera fait en amont sur les publics à cibler en priorité, en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des thématiques prioritaires définies dans les autres axes du PRSE3 ; - de territoires prioritaires au regard des inégalités territoriales et/ou de la prégnance des risques retenus. <p>Par ailleurs, et selon les thématiques choisies, les interventions seront adaptées aux tranches d'âge et à la capacité des enfants à aborder des sujets complexes nécessitant des connaissances scientifiques ou des compétences qu'ils ne maîtrisent pas encore.</p> <p>Cet appel à projet sera suivi de bilans annuels des succès et difficultés rencontrés.</p>	
Public et/ou territoire privilégié Jeunes (école/collège/lycée)	Calendrier En fonction des besoins
<p>Indicateurs de réalisation</p> <p>1.3.1.a - Nombre de réponses aux appels à projet destinés à favoriser l'émergence d'initiatives en direction des jeunes</p> <p>1.3.1.b - Nombre de projets retenus chaque année par l'appel à projet</p> <p>1.3.1.c - Nombre de jeunes ayant bénéficié des projets mis en œuvre</p>	

Annexe 4 : Planning du stage

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine 1 [17 au 21 août]	Réunion téléphonique avec maître de stage	RDV PPS - référente jeunesse	RDV service communication	Réunion du comité de travail	Validation des comités (experts, COPIL, comité de travail)
Semaine 2 [24 au 28 août]	Réunion de cadrage avec le prestataire	Modification du projet par le CODIR – rédaction d'une note à la DSP pour différer l'action	Réunion prestataire + RDV marché public	RDV service communication	RDV référent pédagogique + RDV prestataire pour Livrable 1 du livret pédagogique
Semaine 3 [31 août au 4 septembre]	Réunion avec le comité de travail : Synthèse des remarques du livrable 1	RDV service communication	RDV téléphonique IREPS	RDV DD31: retour sur la campagne d'affichage en piscine + Réunion COPIL	RDV prestataire validation livrable 1 et proposition illustrateurs + RDV Académie de Montpellier + RDV référent pédagogique + Réunion IREPS + RDV service des marchés publics
Semaine 4 [7 au 13 septembre]	RDV maître de stage	RDV prestataire : Validation de l'illustrateur + cadrage des messages sanitaires	RDV DD Adjointe de Charente	RDV référent pédagogique	RDV prestataire pour livrable 2
Semaine 5 [14 au 18 septembre]	RDV maître de stage + Réunion comité travail	Réunion COPIL	RDV prestataire : Validation de livrable 2	RDV prestataire	RDV référent pédagogique + RDV prestataire

Semaine 6 [21 au 25 septembre]	Réunion de service	Formation EHESP	Formation EHESP	RDV service communication + RDV prestataire pour 1 ^{ère} maquette + Formation EHESP	RDV maitre de stage + RDV comité de travail + RDV prestataire pour projet évaluation
Semaine 7 [28 septembre au 2 octobre]	RDV Infirmiers Conseillers Techniques du Recteur	RDV référent pédagogique		Réunion COPIL	Réunion MIP - RDV prestataire validation partielle 1 ^{ère} maquette + retour évaluation
Semaine 8 [5 au 9 octobre]	RDV ARS Haut de France + Réunion MIP + RDV prestataire Information communication		Réunion de service	RDV prestataire Proposition 1 ^{ère} maquette corrigée + information COPIL	RDV prestataire : Validation 1 ^{ère} maquette corrigée + évaluation
Semaine 9 [12 au 16 octobre]	RDV référent pédagogique + RDV PPS - référente jeunesse	Réunion MIP – RDV prestataire proposition texte évaluation	Réunion de service	RDV prestataire : renvoi évaluation corrigée	Réunion MIP
Semaine 10 [19 au 23 octobre]		RDV référent pédagogique - RDV prestataire Proposition 2 ^{ème} maquette et éléments de communication + information COPIL et comité de travail	Réunion MIP	RDV prestataire : validation 2 ^{ème} maquette + remarques communication et évaluation (technique)	RDV prestataire

Note de Cadrage

Projet : Livret pédagogique piscine

Cheffe de projet : Olivia HANOTTE

Date : 19/08/2020

Contexte : Le PRSE 3 dans son axe 1 prévoit le renforcement de l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens et notamment en s'appuyant sur des acteurs relais (fiche 1.1) tels que les professionnels de l'éducation et de l'animation (créer des outils pédagogiques adaptés aux actions menées en santé environnementale et proposés par les acteurs relais tels que les enseignants).

La convention cadre relative au développement d'actions de promotion de la santé en milieu scolaire a pour mission de « rendre les jeunes attentifs à leur santé, tout au long de leur vie » en reposant sur des actions précoces d'éducation sanitaire et coordonnées par des professionnels de l'éducation et de la santé.

Objectif : Proposer aux enfants de cycle 3 un livret pédagogique présentant les grands axes d'éducation à l'hygiène et de sécurité en piscine. Le livret sera présenté avant le démarrage du cycle de natation obligatoire en cycle 3 (CM1 et CM2). Cet outil sera complété par un questionnaire afin d'évaluer l'appropriation de nouveaux comportements et l'impact sur la santé des jeunes. Le livret fera également l'objet d'une campagne de communication.

Organisation du projet

Comité de pilotage :

YD / LP / OH / MS /
LL / GC

Comité de travail :
OH, VL, SA, AC

Experts : MPA, AC, CB
(IREPS)

Prestataires

extérieurs : La petite
boite

Démarche générale du projet / calendrier

Principales phases du plan d'actions :	Date début :	Date de fin :
Phase 1 : Création, réalisation et envoi du livrable	24/08/2020	30/09/2020
Phase 2 : Evaluation de l'action	22/09/2020	27/11/2020
Phase 3 : Communication	22/09/2020	27/11/2020

Contraintes à intégrer : Temps de l'action très court - Contexte sanitaire défavorable - Acteurs de santé publique et personnels de l'Education Nationale mobilisés sur la problématique COVID19 - Nombre d'ETP mobilisés sur l'action faible - Risque de fermeture des piscines - Risque d'annulation des cycles d'apprentissage de la natation prévus sur les prochains mois de l'année en raison du contexte COVID19.

Moyens affectés au projet

Ressources affectées sur le projet : 1 ETP Régional - ARS Occitanie

Budget : 40 000€ pour le prestataire / pas de budget ETP

Dossier d'étude d'opportunité

Projet : Livret pédagogique piscine

Cheffe de projet : Olivia HANOTTE Date : 19/08/2020

Contexte : Le PRSE 3 dans son axe 1 prévoit le renforcement de l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens et notamment en s'appuyant sur des acteurs relais (fiche 1.1) tels que les professionnels de l'éducation et de l'animation (créer des outils pédagogiques adaptés aux actions menées en santé environnementale et proposés par les acteurs relais tels que les enseignants).

La convention cadre relative au développement d'actions de promotion de la santé en milieu scolaire a pour mission de « rendre les jeunes attentifs à leur santé, tout au long de leur vie » en reposant sur des actions précoces d'éducation sanitaire et coordonnées par des professionnels de l'éducation et de la santé.

Objectif : Proposer aux enfants de cycle 3 un livret pédagogique présentant les grands axes d'éducation à l'hygiène et de sécurité en piscine. Le livret sera présenté avant le démarrage du cycle de natation obligatoire en cycle 3 (CM1 et CM2). Cet outil sera complété par un questionnaire afin d'évaluer l'appropriation de nouveaux comportements et l'impact sur la santé des jeunes. L'outil fera également l'objet d'une campagne de communication.

Organisation du projet

Comité de pilotage : YD / LP / OH / MS / LL / GC	Comité de travail : OH, VL, SA, AC	Experts : MPA, AC, CB (IREPS)	Prestataires extérieurs : La petite boite
--	---------------------------------------	----------------------------------	---

Démarches générale du projet / calendrier

Principales phases du plan d'actions :	Date début :	Date de fin :
Phase 1 : Création, réalisation et envoi du livrable	24/08/2020	30/09/2020
Phase 2 : Evaluation de l'action	24/08/2020	27/11/2020
Phase 3 : Communication	24/08/2020	27/11/2020

Synthèse

Avantages et opportunités : Travail sur la compétence des jeunes pour qu'ils changent leurs comportements y compris à l'âge adulte - Cadre scolaire propice à l'appropriation du message - Réappropriation du message au sein du milieu familial - Valorisation du travail de l'ARS auprès des médias - Evaluation de l'impact des messages sanitaires sur une population jeune.

Inconvénients et risques : Message sanitaire non adapté à la cible, contexte sanitaire défavorable pour des communications ARS - Risque médiatique lié au contexte sanitaire - Acteurs (ARS et Education Nationale) mobilisés sur le COVID19 - Ressource ETP faible - Risque de dépassement du budget et du planning - Risque d'évolution du besoin (COVID19).

Annexe 7 : Analyse des risques

ANALYSES DES RISQUES

Projet : Livret pédagogique piscine

Date : 19/08/2020

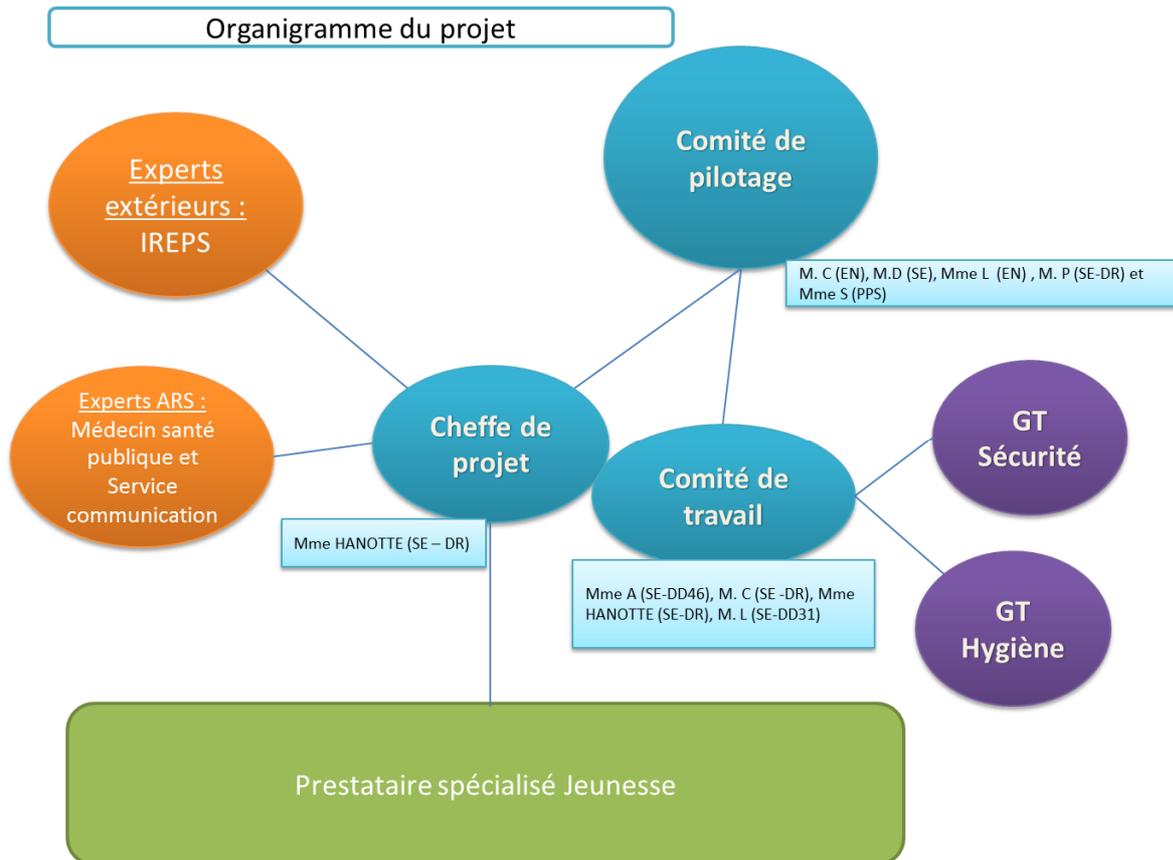
	Risques possibles (sur le projet dans son ensemble ou sur une tâche spécifique)	Probabilité d'occurrence	Gravité	Criticité du projet (somme probabilité et gravité)	Actions préventives	Action curatives	Dépassement potentiel de budget	Dépassement potentiel de planning	Thème
1	Evolution du besoin	Forte	Forte	Forte	Réunion a minima hebdomadaire avec le prestataire + reporting régulier	Modification du contenu du livret / maquette	Oui	Oui	Livret
2	Message polémique	Faible	Forte	Forte	Relecture par différents intervenants	Réécriture du texte ou parties du texte	Non	Oui	Livret
3	Non respect du cahier des charges par le prestataire	Faible	Forte	Forte	Réunion a minima hebdomadaire avec le prestataire avec demande de démo/maquette	Modification du contenu du livret / maquette à la charge du prestataire	Non	Oui	Livret
4	Expression du besoin incomplète	Modérée	Forte	Forte	Réunion à minima hebdomadaire avec le prestataire + reporting régulier	Modification du contenu du livret / maquette	Oui	Oui	Livret

5	Message inadapté à la cible (enfants)	Modérée	Forte	Forte	Rappel de la cible au prestataire / Relecture par différents intervenants y compris des enfants témoins	Réécriture du texte ou parties du texte	Non	Oui	Livret
6	Livrables non récupérés par les enseignants	Modérée	Forte	Forte	Information aux infirmiers de l'Education Nationale	Relance des infirmiers de l'Education Nationale pour mobiliser les relais locaux	Non	Non	Livret
7	Départ d'un acteur clef sur le projet	Faible	Forte	Forte	Identifier les acteurs clefs de l'ensemble du projet et garantir les personnes	Trouver des personnes ressources et permettre la réversibilité des sortants	Non	Oui	Gestion du projet
8	Mauvaise coordination des intervenants	Forte	Forte	Forte	Rappel régulier aux intervenants du planning / reporting régulier	Relance 1 jour avant la deadline / identification d'un sponsor pour accompagnement et priorisation du projet	Non	Oui	Gestion du projet
9	Absence de validation par les intervenants : COPIL / CO de travail / experts internes et externes	Forte	Forte	Forte	Lettre de mission pour la cheffe de projet avec pouvoir décisionnel relai	Relance 1 jour avant la deadline / identification d'un sponsor pour accompagnement et priorisation du projet	Non	Oui	Gestion du projet
10	Indisponibilités des services ARS en lien avec le projet (cellule achat marché,...)	Faible	Modérée	Modérée	Organigramme du projet + lettre de mission	Identification d'un sponsor pour accompagnement et priorisation du projet	Non	Oui	Gestion du projet

11	Temps ETP consacré insuffisant	Forte	Forte	Forte	Repérage de chaque étape pour améliorer l'efficience sur ce projet	Délai supplémentaire / Ajout de temps ETP / Priorisation des étapes	Oui	Oui	Gestion du projet
12	Délai d'une opération mal estimée	Faible	Forte	Forte	Réalisation d'un rétro planning (Gantt)	Réalisation d'un plan de sécurisation : analyse des retards et proposition d'actions pour maîtriser les retards	Oui	Oui	Gestion du projet
13	Réalisation du projet sans aucun échange en présentiel des intervenants	Forte	Modérée	Modérée	Utilisation d'outils numériques simples et conviviaux pour faciliter les échanges / réunion téléphonique et visioconférence à privilégier / décalage du planning pour la communication	Conférence de presse décalée / diffusion décalée du projet	Oui	Oui	Gestion du projet
14	Indicateurs non pertinents pour l'évaluation de l'impact sur la santé	Modérée	Forte	Forte	Travail de recherche pour la mise en place des indicateurs / prise de contacts auprès du référent PPS et IREPS (DRAPPS)	Mise à jour du questionnaire en ligne	Non	Non	Evaluation

15	Indicateurs non renseignés pour l'évaluation de l'impact sur la santé	Forte	Forte	Forte	Information dans le courrier accompagnant le livret pédagogique de la nécessité de remplir le questionnaire / Campagne : cadeau contre remplissage du formulaire	Relance auprès des enseignants	Non	Non	Evaluation
16	Non accès aux résultats de l'évaluation	Faible	Forte	Forte	Rappel au prestataire du respect des formats de transfert informatique	Pénalité du prestataire si non respect du marché public	Non	Oui	Evaluation
17	Risque médiatique COVID	Forte	Modérée	Modérée	S'assurer auprès du service achat marché de la possibilité de différer le projet / Différer la communication du projet (édition, envois et communication)	Demander au service communication des éléments de langage	Non	Oui	Communication
18	Communication mal adaptée	Faible	Forte	Forte	Réaliser un plan de communication	Modifier le plan de communication	Non	Oui	Communication

Annexe 8 : Organigramme



Annexe 9 : Lettre de mission



Direction de la Santé Publique
Service émetteur : Pôle Santé Environnementale
Affaire suivie par : Laurent PENA
Courriel : laurent.pena@ars.sante.fr
Téléphone : 0467072174

Date : 27 août 2020

Le Responsable du Pôle Santé Environnementale

A

Madame Olivia HANOTTE
Elève Ingénieure d'Etudes Sanitaires

Objet : Conduite du projet « Livret pédagogique piscine »

Dans le cadre de la convention entre l'ARS Occitanie et les académies de Toulouse et de Montpellier, relative au « Développement d'actions de la promotion de la santé en milieu scolaire » et du Plan Régional Santé Environnement 3 (fiche 1.1 : Renforcement de l'appropriation de la santé environnementale par les citoyens et notamment en s'appuyant sur les acteurs relais tels que les professeurs de l'éducation nationale et de l'animation), un livret pédagogique à l'attention des jeunes de cycle 3 doit être réalisé.

Les objectifs du livret pédagogique sont :

- De sensibiliser les jeunes aux règles d'hygiène et de sécurité sanitaires dans les piscines ;
- De permettre une meilleure imprégnation des messages notamment en les présentant dans le cadre scolaire, par une personne de confiance tel que le professeur de l'enfant ;
- D'offrir à l'enfant la possibilité de se saisir du livret à travers son cadre familial.

Le livret devra :

- Proposer un message adapté à l'âge des enfants ;
- Etre diffusé au sein des établissements scolaires de l'Occitanie ;
- Faire l'objet d'une campagne de communication, en adaptant si nécessaire, les moyens et échéances, au contexte sanitaire exceptionnel.

Votre mission, d'une durée de 10 semaines à compter de ce jour, consiste en :

- La coordination d'un comité de pilotage, d'un comité de travail, d'un groupe d'expert (en communication, promotion de la santé et médecin de santé publique) et d'un opérateur spécialisé dans le domaine de la jeunesse ;
- La réalisation du livret via une méthodologie adaptée au pilotage de projet ;
- La mise en place d'une campagne de communication autour du livret ;
- La recherche d'indicateurs pour l'évaluation du livret pédagogique, auprès de la cible ;
- La réalisation d'un plan de diffusion des livrables dans les écoles de la région Occitanie en lien avec les référents de l'éducation nationale ;
- La compilation, l'analyse des réalisations des ARS, dans les domaines de la prévention et promotion de la santé au sein des piscines.

— Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
— www.ars.occitania.sante.fr

— Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
— www.ars.occitania.sante.fr

Pour réaliser cette mission, vous disposez des moyens suivants :

- L'appui des agents ARS et hors ARS spécialisés dans le domaine de l'enfance ;
- L'assistance des services informatiques et logistiques, avec fourniture des outils nécessaires ;
- Un budget de 40 000€ destiné à rémunérer le prestataire spécialisé dans la presse jeunesse (ce tarif ne comprenant pas les coûts de personnel hors prestataire) ;
- Un droit de validation des supports, après accord du service communication, notamment si le comité de pilotage ne pouvait répondre dans les délais impartis pour cette mission.

Je vous demande de me tenir informé régulièrement de l'avancement de ce projet et de me prévenir, sans délais, de toutes difficultés que vous pourriez rencontrer dans le déroulement de la mission.

Vous remerciant par avance pour votre investissement au service de la réussite de ce projet, je vous prie d'agréer, madame, l'expression de mes sincères salutations

Pour le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Occitanie,
Le responsable du pôle santé environnementale

Laurent PENA

Annexe 10 : Plan d'actions

Plan d'actions détaillé

Cheffe de projet : Olivia
HANOTTE

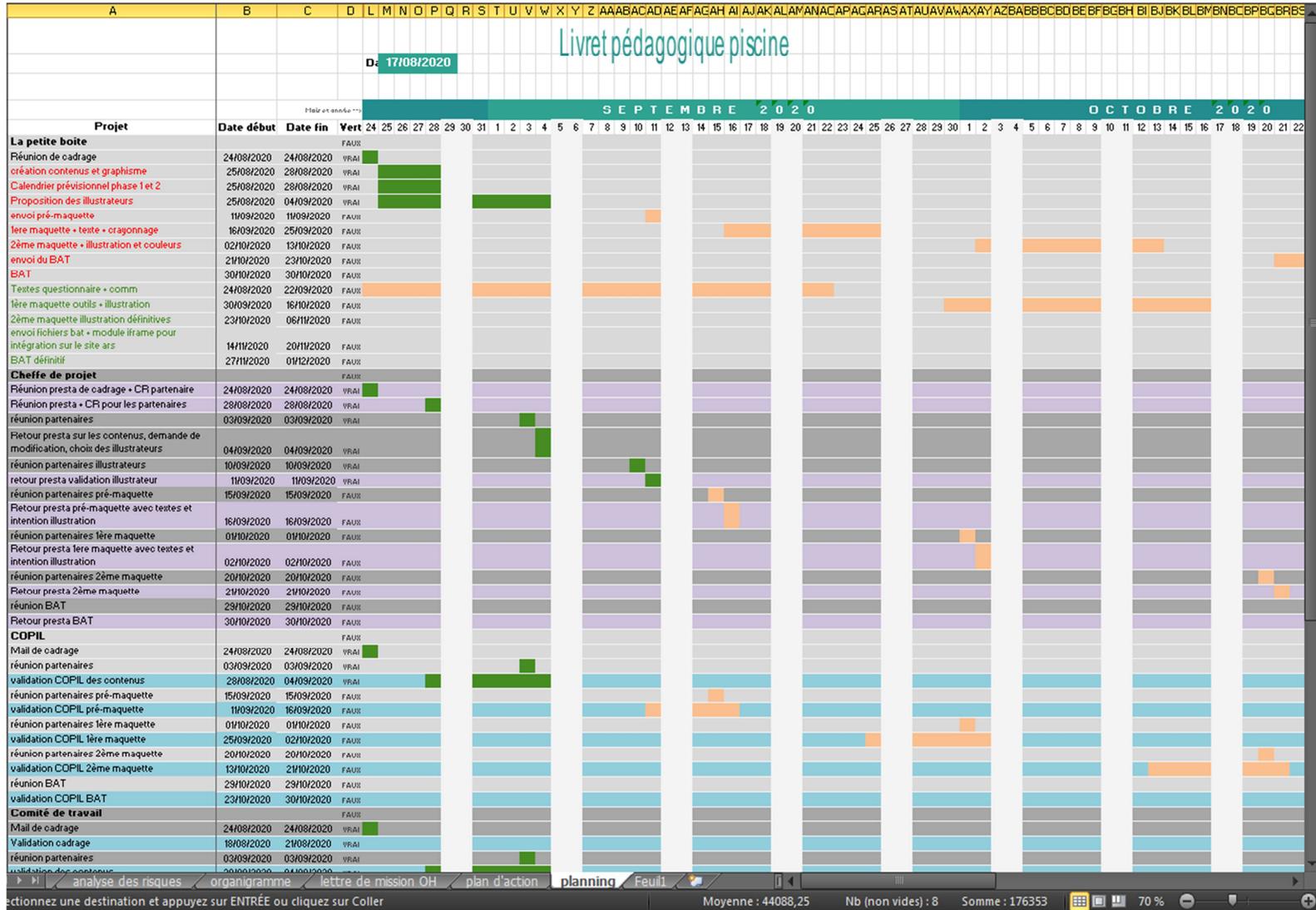
Projet : Livret pédagogique piscine

Phase 1 :		Le livrable					
N° de tâche	Livra- ble	Personne(s) en charge	Description de la tâche	Calendrier		Réunion téléphonique	Proposition date réunion
				Début	Fin		
1		Comité de travail	Définir précisément les notions d'hygiène et de sécurité à intégrer dans le livret	17/08/2020	20/08/2020	Oui	
2		MSP	Validation des notions sanitaires et médicales à intégrer	20/08/2020	24/08/2020		
3		COFIL	Validation du cahier des charges et contenu du livret	20/08/2020	24/08/2020		
4		Cheffe de projet + prestataire	Réunion de cadrage avec prestataire + CR pour les partenaires	24/08/2020	24/08/2020	Oui	
5	X	Prestataire	Proposition de contenu pour le livret	25/08/2020	28/08/2020		
6		Cheffe de projet + Comité de travail + COFIL + COMM	Validation des contenus	28/08/2020	03/09/2020	Possible	03/09/2020
7		Cheffe de projet + prestataire	Validation contenu + CR partenaires	04/09/2020	04/09/2020	Oui	
8	X	Prestataire	Proposition illustateurs	24/09/2020	04/09/2020		

9		Cheffe de projet + Comité de travail + COPIL + COMM	Validation illustrateur	04/09/2020	11/09/2020	Possible	10/09/2020
10		Cheffe de projet + prestataire	Validation illustrateur + CR partenaires	11/09/2020	11/09/2020		
11		Cheffe de projet + EN	Demande courrier de transmission EN	07/09/2020	07/09/2020		
12	X	Prestataire	Proposition de pré-maquette	03/09/2020	11/09/2020		
13		Cheffe de projet + Comité de travail + COPIL + COMM	Validation pré-maquette	11/09/2020	16/09/2020	Possible	15/09/2020
14		Cheffe de projet + prestataire	Validation pré-maquette + CR partenaires	16/09/2020	16/09/2020		
15	X	Prestataire	Proposition de 1ère maquette + illustrations crayonnées	16/09/2020	25/09/2020		
16		Cheffe de projet + Comité de travail + COPIL + COMM	Validation 1ere maquette avec textes et illustrations crayonnées	25/09/2020	02/10/2020	Possible	01/10/2020
17		Cheffe de projet + prestataire	Retour 1ere maquette avec textes et illustrations crayonnées + CR partenaires	02/10/2020	02/10/2020	Oui	
18	X	Prestataire	2ème maquette avec illustrations mises en couleurs	02/10/2020	13/10/2020		
19		Cheffe de projet + Comité de travail + COPIL + COMM	Validation 2ème maquette avec textes et illustrations crayonnées	08/10/2020			
20		Cheffe de projet + prestataire	Retour 2ème maquette avec textes et illustrations crayonnées + CR partenaires	09/10/2020			

21	X	Prestataire	3ème maquette avec illustrations mises en couleurs	09/10/2020	23/10/2020		
19		Cheffe de projet + Comité de travail + COFIL + COMM	Validation 3ème maquette avec illustrations mises en couleurs	23/10/2020	30/10/2020	Possible	29/10/2020
20		Cheffe de projet + prestataire	Retour 3ème maquette avec illustrations mises en couleurs + CR partenaires	30/10/2020	30/10/2020	Oui	
21	X	Prestataire	BAT	30/10/2020	03/11/2020	Oui	
22		Cheffe de projet + Comité de travail + COFIL + COMM	Validation BAT	03/11/2020	5/10/2020		

Annexe 11 : Extrait planning de type Gantt



Annexe 12 : Extrait du cahier des charges du livret pédagogique

Cahier des charges – livret pédagogique sur la promotion de l'hygiène en piscine et la prévention des accidents liés aux activités aquatiques chez les enfants de cycle 3

1. Contexte

Le Plan Régional Santé Environnement Occitanie ou PRSE 3 (2017-2021) dans son axe 1 prévoit le renforcement de l'appropriation de la santé environnementale pour les citoyens et notamment en s'appuyant sur des acteurs relais (fiche 1.1) tels que les professionnels de l'éducation et de l'animation.

Cette action a pour objectif, en complément des démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) de créer des outils pédagogiques adaptés aux actions menées en santé environnementale et proposés par les acteurs relais tels que ceux définis dans la mesure 1.1.1. du PRSE 3, notamment les professionnels de l'éducation.

La convention cadre relative au développement d'actions de promotion de la santé en milieu scolaire a pour mission de « rendre les jeunes attentifs à leurs santé, tout au long de leur vie » en reposant sur des actions précoces d'éducation sanitaires et coordonnées par des professionnels de l'éducation et de la santé.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé d'éditer un livret pédagogique à l'attention des enfants présentant les grands axes d'éducatifs à l'hygiène et de sécurité dans le milieu aquatique. Ce livret devra être offert à l'ensemble des enfants de primaire de cycle 3 fréquentant un établissement scolaire en Occitanie.

2. Objectifs du livret pédagogique

L'objectif principal de l'ARS est de sensibiliser les enfants de primaire de cycle 3 sur l'hygiène en piscine afin de limiter leur impact sur la qualité de l'eau, de l'air et de leur offrir une compétence nécessaire pour un changement de comportement à long terme.

Il est donc proposé, en amont du démarrage des cycles de natation des classes de CM, que le livret pédagogique soit présenté aux élèves par les enseignants pour redéfinir en classes les consignes de bonne conduite en piscine, mais aussi les comprendre.

Le livret doit également rappeler les règles de sécurité inhérentes aux activités aquatiques (en classe et dans le cadre familial).

Cet outil pédagogique devra s'adresser aux enfants de cycle 3. Le langage et l'esthétique du livret devront être adaptés aux classes d'âges ciblées.

Le titulaire du marché aura plusieurs axes à traiter dans le document :

- **1/ l'hygiène en piscine :**

Le livret devra respecter le cheminement du baigneur depuis son accès jusqu'à la sortie de l'établissement aquatique. Toutes les étapes clefs de l'hygiène dans un espace aquatique (citées en fin du présent cahier des charges) devront être intégrées à un récit.

Pour cela, le titulaire du marché pourra s'entretenir autant que de besoin avec les professionnels régionaux de l'ARS Occitanie.

- **2/ la sécurité en piscine :**

Le livret devra traiter l'aspect accidentogène d'un mauvais comportement autour d'une zone aquatique. Il pourra être rappelé les règles essentielles de sécurité comme l'appel vers les numéros d'urgence.

Les risques de noyades, d'hydrocution et liés au soleil devront également être mentionnés à travers des jeux ou le récit.

- **3/ le cadre :**

Ce livret est destiné à être lu et étudié dans un premier temps en classe. Les professeurs des écoles pourront ainsi s'appuyer sur le document pour rappeler les différentes étapes du cheminement vers le bassin.

Ce livret sera également offert aux enfants, qui pourront s'en saisir et en reparler dans leur cadre familiale.

3. Format et formalisme du livret pédagogique

Le document pédagogique sera proposé aux enfants sous forme d'un livret papier de douze pages (format ouvert L 29,7 x H 21 cm / format fermé L 14,8 x H 21 cm).

Remarque : Le document pourra être transmis de manière dématérialisée et son impression pourra donc être réalisée en noir et blanc. L'esthétique et la charte graphique du document devront prendre ceci en compte.

Il devra contenir une histoire principale ainsi qu'un ensemble de jeux intégrant l'ensemble des consignes sanitaires et de sécurités (cf. fin du présent document).

Le récit principal mettra en scène un ou plusieurs personnages (dans une classe) mis en situation dans une piscine.

Le livret sera également disponible sous format pdf pour être diffusé via le site internet de l'ARS.

L'ARS se donne le droit de réutiliser tout ou partie des illustrations créées dans le cadre de la campagne sans droit supplémentaire.

Le livret devra disposer des logos de l'ARS Occitanie, des Académies de Toulouse et de Montpellier.

4. Validation du livret pédagogique

Le livret devra respecter les principes de neutralité et de laïcité.

Avant édition, le livret devra être validé par l'ARS Occitanie ainsi que les rectrices des académies de Toulouse et Montpellier. Il sera présenté à minima 3 propositions.

Chacune de ces propositions devra reprendre l'ensemble des consignes sanitaires et de sécurités présentes en fin de document.

5. L'édition et diffusion du livret pédagogique

Le livret sera adressé à l'ensemble des enfants scolarisés de cycles 3 de la région Occitanie et à leurs enseignants. Il sera disponible sous format dématérialisé à imprimer et sous format papier, soit environ 60 000 exemplaires.

Les exemplaires devront être envoyés aux 123 circonscriptions de la région Occitanie ainsi qu'à l'ARS Occitanie.

6. Calendrier de l'opération

Le livret devra être édité avant la fin du 2ème semestre 2020 pour être envoyé aux établissements avant la rentrée scolaire 2020.

L'opération pourra être reconduite annuellement.

7. Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction devra être menée via un questionnaire web disponible sur le site de l'ARS pour évaluer l'impact sur la santé du jeune public : apprentissage de nouveaux comportements. L'adresse de ce questionnaire devra figurer :

- Sur le courrier accompagnant les envois ;



- Au dos du livret.

Cette enquête d'évaluation devra être accessible depuis le site de l'ARS ou intégrée dans le site sous forme d'un module d'intégration "iframe".

Le questionnaire et les réponses devront être hébergés sur une plateforme sécurisée (https). La consultation de l'enquête devra se faire en temps réel et être extrait sous format .xls ou .csv.

Le questionnaire comportera des questions ouvertes, fermées et des champs libres.

Pour les champs libres, le prestataire devra se référer à la législation RGPD et indiquer clairement les mentions légales.

8. Communication

Une réflexion devra être menée autour d'un plan de communication commun entre les différents partenaires.

Toute action de communication devra être soumise à accord de l'ARS et des deux Rectorats.

Il devra être prévu la fabrication des éléments de communication tels que :

- Roll-up + structure (format visuel L 80 x H 200 cm ; impression quadri R²)
- posters (L 40 x H 60 cm ou L 60 x H 80 cm ; impression quadri R²)
- personnage en carton (hauteur 160 cm ; impression quadri R²)
- ballons gonflables impression quadri
- bonnets de bains floqués quadri
- brassards gonflables floqués quadri ...

Contacts à l'ARS :

- référent régional technique :
Olivia HANOTTE 05.34.30.26.72- olivia.hanotte@ars.sante.fr
- référent régional administratif :

AC

9. Informations à reprendre dans le livrable :

I / Notions obligatoires à intégrer dans le récit :

Le récit du livret devra respecter le cheminement du baigneur depuis son accès jusqu'à la sortie de l'établissement aquatique.

Toutes les étapes clefs de l'hygiène dans un espace aquatique citées ci-dessous devront être mentionnées dans le récit.

- 1 – Je préviens la maîtresse si je suis malade
- 2 – J'enlève mes chaussures avant de rentrer dans le vestiaire pour éviter de salir le sol
- 3 - Je me déshabille et je mets mon maillot propre et mon bonnet de bains
- 4 – Je passe aux toilettes, j'y reviens à chaque fois que j'ai envie et je me lave les mains
- 5 – Je me douche avec du savon
- 6 - Je passe dans le bain de pieds (pédiluve) même si l'eau est froide et je fais attention à ne pas glisser
- 7 - Sur le bord du bassin, je ne cours pas, je ne mange pas et je ne pousse pas les copains / copines
- 8 – Dans le bassin, je me baigne, je me détends, je fais du sport, je m'amuse sans mettre en danger mes copains/copines, j'apprends à nager, j'écoute les consignes des adultes
- 9 – En sortant de la piscine, je me douche à nouveau
- 10 – Je prends le temps de m'essuyer dans le vestiaire avant de me rhabiller et de me sécher les cheveux
- 11 – Je laisse le vestiaire propre et je vérifie que je n'ai rien oublié
- 12 – Je remets mes chaussures à la sortie du vestiaire et je remercie le personnel de la piscine

II / Notions de sécurité à intégrer à travers un jeu et/ou le récit

Le risque novade

- S'assurer de son niveau de pratique de la natation notamment lorsque l'on n'a pas pieds
- Toujours prévenir un adulte avant de se baigner
- Ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons...)
- Respecter l'ensemble du règlement de la piscine
- Ne pas chahuter dans l'eau ou à proximité et mettre en danger les autres baigneurs

Hydrocution

- Attention aux chocs thermiques : lorsque la différence de température est importante entre l'air et l'eau, le risque est de perdre connaissance et de se noyer. Les signes du choc thermique sont les crampes, frissons, troubles visuels et auditifs, maux de têtes, démangeaisons, sensation de malaise ou fatigue intense
- En cas de problème pour moi ou une autre personne : 1 / faire un geste de la main et demander de l'aide 2/ sortir rapidement de l'eau et se réchauffer 3/ Si les signes ne disparaissent pas, appeler les secours

Soleil

- En cas de forte chaleur, rentrer dans l'eau progressivement : Se mouiller la tête, la nuque et le ventre avant de rentrer
- Ne pas s'exposer excessivement au soleil et sans protections : chapeau, crème solaire (indice minimum de 30), lunettes de soleil
- Éviter la période la plus chaude pour s'exposer : entre 12h et 16h et rechercher des espaces ombragés.

Annexe 13 : Exemple de mail adressé au COPIL

COPIE 1er octobre livret pédagogique - Message (HTML)

Ignorer | Couverture indésirable - Supprimer | Répondre | Répondre à tous | Répondre | Plus + | COVID19 | Au responsable | Message d'équipe | Actions rapides | Règles - | Déplacer | Actions - | Déplacer | Marquer comme non lu | Classer - | Assurer un suivi - | Indicateurs | Rechercher | Associés - | Traduire | Sélectionner - | Zoom

De : HANOTTE, Olivia (ARS-OCOPIL/SANTÉ ENVIRONNEMENTALE) | Date : jeu. 01/10/2020 14:38

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : COPIL 1er octobre livret pédagogique

Message | Compte rendu du COPIL projet piscine - réunion 1er octobre.docx (27 ko)

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-joint le compte rendu de la réunion de ce matin.
L'information à retenir étant que la rectrice de l'Académie de Montpellier a validé le projet de livret pédagogique sous réserve du respect de la parité fille-garçon. A ce jour, nous sommes en attente de la validation du recteur de l'académie de Toulouse pour transmettre les demandes de corrections au prestataire.

Sauf retard, la prochaine réunion aura lieu le 30 octobre. Elle concernera la validation de la maquette définitive du livret.

Bonne journée à tous

Etat d'avancement des validations du COPIL à la date du 1^{er} octobre 2020

Demande de validation aux rectrices

Étape	Date	Statut
Contenu (04 sept)	04 sept	Terminée
Illustrateur (10 sept)	10 sept	Terminée
RIB maquette (15 sept)	15 sept	Terminée
1 ^{re} maquette (04 oct)	04 oct	En cours
2 ^e maquette (20 oct)	20 oct	À réaliser
BAT (29 oct)	29 oct	À réaliser

Proposition de la petite boîte | Validation copil

Étape en cours | Étape terminée | Étape à réaliser

Olivia HANOTTE
Éleve Ingénieure d'études sanitaires
Direction de la Santé Publique | Pôle régional Santé environnement
05 34 30 26 72 | olivia.hanotte@ars.mt.fr

Annexe 14 : Synthèse des actions de communication des DDASS, DRASS et ARS

	Administration	Dates	Nom de l'opération	Synthèse de l'opération	Lien vers l'opération
Projet de sensibilisation des jeunes	DDASS de la Haute-Garonne et DRASS Midi-Pyrénées	2005-2006	Campagne de sensibilisation des adolescents à l'hygiène dans les piscines	Campagne d'exposition itinérante dans les collèges et écoles.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/dr31c/index.htm
	ARS Poitou-Charentes	de 2007 à 2013	Malo à l'eau	Mallette pédagogique de sensibilisation des enfants, Malo à l'eau.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/ars86/malo.htm
	ARS Hauts-de-France	2013	Opération Archi m'aide	Projet régional sur la sensibilisation des enfants à l'hygiène dans les piscines : dessin animé, film, kit complet pour enfants et enseignants,...	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/ars59/archimai.htm
Projet de sensibilisation des exploitants	ARS Basse-Normandie et Haute-Normandie	2013-2014	Quand je vais à la piscine	Mise à disposition des responsables de piscines des outils de communication pour leur permettre de mener des campagnes visant à améliorer les règles d'hygiène dans leur établissement.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/ars14/info2013.htm
Campagne d'affichage de sensibilisation	DDASS D'ille-et-Vilaine	1999	Avant de plonger	Objectif de responsabiliser chaque enfant fréquentant les piscines aux règles élémentaires d'hygiène pour le confort de tous.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/dd35/index.htm
	Groupe de travail inter-régional Alsace / Lorraine	1999	J'aime la piscine. Je suis propre. Je respecte les règles d'hygiène	Ce document précise sous forme d'un circuit, les principales règles d'hygiène à respecter dans une piscine.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/dr5467/index2.htm
		2006-2007	Des baigneurs propres, une piscine propre	Outil de sensibilisation des usagers aux règles d'hygiène et qui sera diffusé auprès des piscines publiques et privées début 2007.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/dr5467/index3.htm
		2008	Bienvenue à la piscine ! Avant de plonger... informez-vous !	Exposition sur l'hygiène des piscines, reprenant le contenu et actualisant les graphismes du guide piscines : hygiène et santé.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/dr5467/index4.htm
	ARS de Guyane	2009	Gardons l'eau de la piscine propre !	Affiche présentant les bonnes attitudes à adopter par les baigneurs.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/dsds973/index09.htm
	ARS Aquitaine	2010	Les bonnes habitudes à respecter à la piscine !	Affiche destinée à être distribuée dans les piscines publiques et privées pour rappeler aux baigneurs les règles d'hygiène de base	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/dr33/index10.htm

			lorsque l'on fréquente ces établissements.	
DASS de Nouvelle-Calédonie	2010	Guide et documents d'information pour les piscines publiques	Publication d'une série de guides et documents à l'intention des gestionnaires et personnels des piscines publiques.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/nouvcale/index.htm
ARS Limousin	2013	Préservez notre santé à la piscine	Affiche à l'attention des gestionnaires de piscines et destinée à sensibiliser les usagers sur cette problématique.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/ars87/index.htm
ARS Saint-Pierre-et-Miquelon	2014	Sécurité sanitaire dans la piscine	Information au public synthétisant les risques sanitaires, les règles d'hygiène, le contrôle sanitaire.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/infopub/975p.jpg
ARS Pays de la Loire	2014-2015	Votre piscine est aussi la mienne	Affiche visant à sensibiliser les baigneurs aux mesures d'hygiène à adopter pour préserver la qualité sanitaire d'une piscine.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/dr44/aff2014.htm
ARS Auvergne-Rhône-Alpe, Centre-Val de Loire et Ile-de-France	2019	Des baigneurs propres pour une piscine propre	Les gestes simples permettant aux baigneurs de participer activement au maintien de la parfaite hygiène générale de la piscine et de la bonne qualité des eaux des bassins.	http://rese.intranet.sante.gouv.fr/santenv/interven/piscine/exp/arsara/hygiene.htm

Entretien avec les représentants de la Délégation Départementale de la Haute-Garonne.

Pouvez-vous m'expliquer en quoi consiste le projet d'éducation sanitaire dans le domaine des piscines que vous avez mené dans l'ex-région Midi-Pyrénées (la cible, le ou les objectifs, les moyens mis en œuvre, les modes de diffusion et de communication utilisés...)?

En 2004, les techniciens chargés du contrôle sanitaire des piscines en Midi-Pyrénées ont constaté que, malgré les efforts des exploitants de piscines dans la gestion des bassins, il demeurait des problèmes de non-conformités. De plus, les manquements aux règles d'hygiène des baigneurs posaient problème et commençaient à démotiver les exploitants. Le groupe de travail piscine de la région Midi-Pyrénées a donc exploré la possibilité d'organiser une campagne de sensibilisation.

La cible des jeunes adolescents (cycles 3 et 4 – du CM1 à la 5^{ème}) a été choisie parce que suffisamment grande et réceptive aux messages d'éducation à l'hygiène.

Il a été envisagé en premier lieu une exposition itinérante dans les collèges et écoles de la région. Cependant la difficulté de monter une telle campagne régionale avec le rectorat a orienté le groupe vers la conception d'une exposition directement utilisable dans les piscines municipales.

Le projet s'est donc centré sur une campagne d'affichage itinérante dans la région Midi-Pyrénées. Onze affiches étanches ont été installées sur le parcours du baigneur, pour qu'à chaque étape clef (déchaussage, douche...), les baigneurs puissent avoir une représentation des bons gestes à réaliser. Les affiches étaient donc visibles par l'ensemble des baigneurs. Pour chaque enfant et dans le cadre de l'école, il a été distribué en plus une plaquette avec la synthèse des affiches. L'intérêt de cette plaquette était que les enfants puissent s'imprégner des messages, répondre aux jeux sous format de QCM et se saisir du livret pour le ramener au sein du cadre familial.

Parmi les affiches, il y avait également un schéma du fonctionnement d'un bassin. Celui-ci avait pour rôle de :

- Présenter le fonctionnement d'une piscine et de son installation technique ;
- Rappeler les règles de nettoyage essentielles pour la bonne qualité sanitaire de l'eau, de l'air et du sol de l'espace aquatique ;

- Valoriser le travail de l'exploitant.

C'est cette affiche qui a été particulièrement appréciée par les jeunes baigneurs et les exploitants.

La campagne d'affichage a été utilisée pendant de nombreuses années.

Quels types de supports avez-vous réalisé ?

Nous avons donc réalisé onze affiches plastifiées de grande taille et munies d'un système de velcro pour être simplement accrochées sur un maximum de supports sans les dégrader.

Les sujets abordés étaient :

- Les baigneurs malades ;
- Le maillot de bain porté par le baigneur (déclinaisons fille et garçon) ;
- Le respect de la zone pieds nus ;
- La douche avant l'accès au bassin (déclinaisons fille et garçon avec le démaquillage en plus pour les filles) ;
- La douche après l'accès pour le bassin + séchage des cheveux (déclinaison fille et garçon) ;
- Le schéma du bassin.

La plaquette pour les scolaires était composée de 4 de ces affiches, du schéma du fonctionnement du bassin, d'un QCM pour vérifier la compréhension des messages et des adresses des DDASS de la région Midi-Pyrénées.

Avez-vous communiqué en direct avec votre cible (réunion, formation, présentation du projet...) ?

Le projet a été présenté principalement aux exploitants de piscines. Ceux-ci s'étaient d'ailleurs portés volontaires pour cette action de sensibilisation. Toutefois, des présentations ont été réalisées dans quelques classes de la région Midi-Pyrénées et en amont du démarrage du cycle piscine. Les enfants étaient très intéressés et curieux.

Savez-vous lesquels de ces gestes ont été les plus simples et les plus compliqués à acquérir ?

Non, nous ne connaissons pas précisément les gestes qui ont été simples ou compliqués à acquérir.

Néanmoins, une difficulté particulière nous a été remontée par les enseignants. Mettre le maillot de bain à la maison facilite grandement les étapes de déshabillage et préparation des enfants, notamment chez les plus jeunes des baigneurs.

Pourquoi avoir monté un tel projet ? Y avait-il un besoin particulier dans votre région ou votre département ?

La problématique de départ était la présence de chloramines dans les bassins de la région. Aussi, nous demandions énormément d'efforts auprès des exploitants mais force est de constater que, sans un respect des règles d'hygiène par les baigneurs, les exploitants ont peu de moyens pour améliorer la qualité de l'eau, de l'air et des sols.

Les objectifs étaient donc multiples :

- Permettre une aide à l'exploitation ;
- Sensibiliser les jeunes baigneurs et leurs enseignants ;
- Sensibiliser les baigneurs de passage dans les locaux de la piscine ;
- Valoriser le travail d'exploitation et d'entretien de l'exploitant du bassin.

Qui était à l'origine du projet et qui l'a piloté ?

C'est la DRASS (le service régional de santé environnement) qui est à l'origine du projet. Elle s'est occupée des financements, de la conduite du projet avec le prestataire de l'époque (Exotypie), de la communication et enfin de la coordination du groupe de travail (planning, synthèses...).

En département, nous étions organisés en groupe de travail (un représentant de chaque département de la région) et nous avons apporté l'expertise technique, c'est-à-dire les messages sanitaires à aborder. De plus, nous avons assuré l'animation territoriale, notamment en élaborant des partenariats avec des grandes piscines municipales de la région (courrier adressé aux plus grands établissements municipaux pour rencontrer un public scolaire).

Le choix des messages sanitaires a été fait en groupe de travail, au sein du PASE (Plan d'Actions Santé Environnement). Par la suite, le projet a été présenté en région Nord-Pas-de-Calais.

Il n'y avait pas de collaboration avec d'autres services ou même d'autres administrations. A l'époque nous n'avions pas de service de communication. Le projet n'avait pas de deadline ou de contraintes spécifiques, car le projet était réalisé « seul ».

Avez-vous rencontré des difficultés particulières ?

Oui, mais uniquement pour le graphisme. Nous avons été très déçus de la qualité des dessins et même si la production finale est de meilleure qualité, cela a été compliqué de le faire comprendre au prestataire.

Avec les exploitants, aucun problème n'est apparu. La campagne était constituée de cinq ou six lots d'affiches qui restaient un à deux mois sur place. Ensuite, les préleveurs de la DDASS venaient récupérer les affiches pour les apporter à d'autres exploitants volontaires.

Quel accueil le public a-t-il eu sur le projet ?

Les exploitants étaient satisfaits par le modèle d'affiche. Ils disposaient de tout le matériel pour communiquer simplement avec les baigneurs.

En ce qui concerne les baigneurs, il a été plus compliqué d'avoir des retours.

Avez-vous évalué le projet ? Si oui, avez-vous évalué le projet en lui-même ou uniquement son intérêt dans l'acquisition de nouveaux gestes ?

Nous n'avons pas d'évaluation sur l'évolution de la qualité de l'eau et nous n'avons rien constaté au niveau du contrôle sanitaire. Il y a eu des questionnaires qui ont été envoyés aux exploitants mais ceux-ci concernaient plutôt le ressenti de la campagne.

Aucune évaluation n'a été réalisée auprès des enseignants, ni même des enfants.

Sauriez-vous estimer le nombre de personnes qui ont vu votre campagne de communication ?

Je n'en ai aucune idée.

Avez-vous constaté des différences entre les publics sensibilisés et non sensibilisés sur la qualité de l'eau ?

Non, nous ne l'avons pas constaté.

Avez-vous informé la presse ou utilisé d'autres moyens de communication auprès des journalistes ?

Non, cela ne se faisait pas trop.

Avez-vous quelque chose à ajouter ?

L'intérêt de cette campagne, c'était la plus-value réelle avec le suivi du cheminement du baigneur.

Les messages étaient en prise directe avec le baigneur et cela apportait une vraie fluidité dans la communication et dans la transmission des nouveaux gestes.

Entretien avec la représentante de la Délégation Départementale de la Charente

Pouvez-vous m'expliquer en quoi consiste le projet « Malo à l'eau » (la cible, le ou les objectifs, les moyens mis en œuvre, le mode de diffusion, la communication utilisés...) ?

Pour réduire les risques en santé publique causés par le manque d'hygiène dans les piscines, une mallette pédagogique de sensibilisation des enfants « Malo à l'eau » a été conçue dans le cadre de la convention entre le Rectorat de l'Académie de Poitiers et l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes. Sa création a nécessité un travail collectif au sein d'un groupe de travail (GT) constitué de l'ARS Poitou-Charentes, de la DSDEN de la Charente, de l'IREPS, des gestionnaires et exploitants de piscines, des maîtres-nageurs sauveteurs, des enseignants...

A l'origine, la mallette avait pour but la transmission de messages d'hygiène, de santé et de comportements citoyens liés à la fréquentation d'une piscine publique (douche savonnée, alimentation équilibrée...) mais très vite, la réflexion en GT nous a amenés à proposer un outil plus complet car le cycle de natation offre de nombreux apprentissages associés comme le transport par exemple.

Une première mouture de la mallette a été testée par des enseignants volontaires sur deux périodes de 10 semaines au cours de l'année scolaire 2012-2013.

La mallette « Malo à l'eau » est destinée aux élèves des grandes sections de maternelles et des classes CP et CE1 d'école primaire. Elle aborde de nombreux domaines d'enseignement en les replaçant dans le contexte du cycle de natation : appropriation du langage oral, enrichissement du lexique, repérage dans le temps et dans l'espace, sensibilisation au monde du vivant et de la matière, éducation à la sécurité routière. Cette réalisation a été conçue pour accompagner l'ensemble des acteurs concernés (enseignants, maîtres-nageurs sauveteurs (MNS), éducateurs sportifs, parents d'élèves) dans la mise en œuvre des actions de sensibilisation et d'apprentissage. Au-delà des bulles de savon traitant des questions d'hygiène, cette mallette propose des bulles de savoir sous forme de pistes d'exploitations transversales.

Quels types de supports avez-vous réalisé ?

La mallette se compose :

- D'une frise représentant neuf univers liés au cycle natation de l'école ;
- D'une fiche d'exploitation spécifique à chacun des neuf univers et reprenant les représentations initiales, les objectifs d'apprentissage, les messages à retenir, les

apports des intervenants, les exploitations transversales possibles et les références aux programmes ;

- De soixante-huit cartes plastifiées composées de 9 cartes univers numérotées, 9 cartes univers non numérotées et cinquante cartes (personnages, objets et messages) ;
- De deux posters en format A3 avec bassins et matériel pédagogique ;
- D'un plan de masse schématique représentant « le parcours du baigneur à la piscine » ;
- D'une fiche avec les messages sanitaires institutionnels.

Après réception par les collègues de l'ARS de chaque département de la région Poitou-Charentes, les 440 mallettes (120 par département) ont été confiées aux Conseillers Pédagogiques Départementaux (CPDEPS) qui les ont déployées auprès des enseignants des classes de "grande section de maternelle-CP-CE1" par l'intermédiaire du réseau des conseillers pédagogiques de circonscription, chargés de l'accompagnement et de la formation pédagogique des enseignants.

La sensibilisation de l'ensemble des acteurs clefs a démarré en premier lieu dans le département de la Charente et avec les conseillers pédagogiques, puis en second lieu dans l'ensemble de la région Poitou-Charentes.

Pourquoi avoir monté un tel projet ? Y avait-il un besoin particulier dans votre région ou votre département ?

Au départ, nous avons un GT piscine qui travaillait sur les projets (Conseillers Pédagogiques de Jeunesse et Sports, Conseil Départemental, ARS...). Un jour, j'ai reçu un appel d'un responsable d'un grand centre nautique du département qui a dénoncé le problème de l'hygiène des baigneurs. J'ai donc passé l'information aux membres du GT et nous avons senti la nécessité de rappeler les gestes d'hygiène aux baigneurs. Cela a été la naissance du projet.

Pour réaliser un travail efficace, j'ai demandé à la faculté de Bordeaux qu'une étude anthropologique soit réalisée. Le GT s'est donc appuyé sur cette étude socio-anthropologique de 2006, menée en Charentes et portant sur les comportements d'hygiène et de citoyenneté à la piscine (par Catherine DUMORA et Isabelle GOBATTO). C'était la première étude sur le comportement en piscine réalisée sur le sujet en France. Nous étions donc les premiers à monter un tel projet en utilisant une base scientifique.

Qui était à l'origine du projet ?

Au départ, l'objectif financé par l'ex région Poitou-Charentes concernait les quatre départements (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne) mais l'intérêt de le déployer au national s'est rapidement fait ressentir.

M. A.R, précédemment responsable du bureau de l'eau à la DGS était d'ailleurs très intéressé par ce projet qu'il voulait proposer à son homologue du Ministère des Sports. Lorsqu'il a quitté ses fonctions à la DGS, j'ai moi-même pris le poste d'Adjointe à la Directrice et Responsable Pôle Santé Publique et Environnementale. Je n'ai donc plus eu le temps de m'investir dans ce projet qui demeure néanmoins une de mes meilleures expériences professionnelles.

J'ai sensibilisé mes services sur le sujet et je pense qu'il faudrait le relancer très prochainement car il est nécessaire de réactiver les réseaux de temps en temps.

Avez-vous rencontré des difficultés particulières ?

Nous avons constaté que si les MNS ne présentent pas la mallette avant le démarrage du cycle obligatoire de natation, cela ne fonctionne pas. Il faut que les MNS rencontrent les enseignants, qu'ils se déplacent dans les classes pour expliquer la sécurité et l'hygiène en piscine. Cela fonctionne mieux ainsi. Le contact entre le MNS et les conseillers pédagogiques est indispensable pour établir cette relation de relai dans la transmission des mallettes.

De plus, le fait que des MNS et des Conseillers Pédagogiques soient présents dans la création du projet a facilité sa diffusion. On l'a d'ailleurs constaté dans la région Poitou-Charentes. Le projet étant né en Charente, il a très bien fonctionné et un peu moins dans les autres départements de la région.

De plus, l'enseignant dispose de la mallette sur la base du volontariat. Cela dépend donc de la sensibilité de l'enseignant à vouloir communiquer sur l'hygiène.

Enfin, il est nécessaire de faire quelques relances du projet car avec le temps il est nécessaire de remobiliser les équipes.

Ce type de projet est une belle aventure mais il nécessite un travail pluridisciplinaire et avec plusieurs acteurs pour être efficace (Education Nationale, Jeunesse et Sport ...). Il faut convaincre les Conseillers Pédagogiques, mais ce n'est pas toujours le cas. En réalité, il faut vraiment réaliser un travail en binôme entre l'ARS et l'Education Nationale.

Quel accueil le projet a-t-il reçu auprès du public ?

Le public a très bien accueilli le projet, au point d'avoir constaté que les enfants eux-mêmes rappelaient les règles d'hygiène à la piscine aux accompagnants. Par exemple le passage des douches était signalé par les enfants.

A l'ARS on connaît la technicité des piscines, mais en réalité on est passé à côté de notre mission principale ; pour avoir une eau propre il convient de rendre le baigneur acteur. Avec « Malo à l'eau » on a profité d'excellents conseils de communication en utilisant une mascotte à l'esthétique très épurée. Résultat, même si on n'a pas réussi à convaincre les adultes de plus de 50 ans, les enfants par contre, ont entraîné les parents dans les

nouveaux gestes d'hygiène. En ce qui concerne les adolescents, ils ont également apprécié la campagne.

Pour les enseignants, c'est toujours plus compliqué car ils peuvent être extrêmement critiques. Nous avons malgré tout eu des retours positifs, preuve que la mallette était un bon support.

Avez-vous évalué le projet ? Si oui, avez-vous le projet en lui-même ou uniquement son intérêt dans l'acquisition de nouveaux gestes ?

Une évaluation a été faite en 2011 par la même anthropologue, Catherine DUMORA, mais nous avons constaté qu'une évaluation deux ans après le début de la campagne était trop précoce pour mettre en évidence des changements de comportements. Il aurait fallu attendre cinq ans.

Elle a cependant mis en évidence un certain nombre de choses à faire évoluer, comme l'emplacement des kakémonos qu'il faut déplacer régulièrement pour que les yeux des baigneurs soient toujours attirés par ces visuels (le regard s'habitue).

Avez-vous informé la presse ou utilisé d'autres moyens de communication auprès des journalistes ?

Oui, il y a eu des articles dans la presse régionale mais également dans la presse nationale et spécialisée (magazine de l'Education Nationale, de Jeunesse et Sports...). Comme le projet engageait plusieurs services, il a été inauguré par le Préfet de Charente, puis a donné lieu à une intervention à deux reprises au salon international de la piscine (Lille et Lyon).

Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Plus que des affiches, il faut expliquer le « pourquoi » de chaque geste. Prenons le kakémono double face, pourquoi le baigneur doit-il utiliser un maillot de bain propre? En expliquant le message, le baigneur doit réfléchir.

L'avantage de travailler avec l'Education Nationale et les MNS c'est qu'ils connaissent la pédagogie ; il faut donc accepter de faire un constat d'humilité à l'ARS. Nous avons la technicité mais nous ne sommes pas certains de savoir communiquer correctement sur les règles d'hygiène et c'est la raison pour laquelle nous avons besoin de faire ce travail en collaborant avec les bons services.

Une autre difficulté est que ce type de projet nécessite des personnes motivées et il ne faudrait pas que l'aventure disparaisse. C'est la raison pour laquelle, lors des périodes de recyclage des MNS (tous les ans), nous rappelons le projet telle une pique de rappel.

Entretien avec la représentante de l'ARS Hauts-de-France

Pouvez-vous m'expliquer en quoi consiste le projet Archi m'aide (la cible, le ou les objectifs, les moyens mis en œuvre, le mode de diffusion, la communication utilisés...)?

L'hygiène des baigneurs a un impact direct sur la qualité de l'eau et la contamination des sols et un impact indirect sur la qualité de l'air dans les piscines. S'assurer d'obtenir des conditions d'eau, d'air et de surfaces favorables et compatibles avec la pratique des activités aquatiques est à l'origine du projet « Archi m'aide » de l'ARS Nord-Pas-de-Calais.

En accord avec l'Académie de Lille et en partenariat avec la Fédération Française de Natation, l'ARS a lancé ce projet régional le 20 décembre 2013. Il a été suivi d'une phase expérimentale en 2014 auprès de 1 000 élèves de l'Académie du Nord-Pas-de-Calais, puis généralisée à l'ensemble de la région.

L'opération a également bénéficié du parrainage de Fabien GILOT, natif de la région, champion olympique et double champion du monde de natation 2013.

Le Centre Régional d'Education et de Promotion de la Santé (COREPS) Nord-Pas-de-Calais a été chargé de la coordination des différents acteurs cités précédemment.

Ce projet s'inscrivait également dans une politique régionale de santé publique :

- Le Schéma Régional de Prévention (SRP) ;
- Le Plan Régional d'Education à la Santé (PRES) ;
- Le Plan Régional Santé Environnement 2 (action concernant l'amélioration de la prévention des risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur).

Les cibles étaient les enfants de CP, l'objectif étant de faire coïncider l'acquisition des règles d'hygiène avec l'apprentissage du *savoir nager à l'école* (Opération développée en région Hauts-de-France).

Les objectifs principaux de l'opération sont de permettre :

- L'acquisition aux élèves des bons réflexes en matière d'hygiène avec l'enjeu de leur faire comprendre « pourquoi » il est important de respecter les règles d'hygiène, à la fois pour leur santé, mais également pour celle des autres.
- La diminution des sources de pollution dans les établissements de natation et à chaque étape du parcours du baigneur, l'amélioration des résultats de contrôle sanitaire

et la diminution des risques sanitaires pour les enfants et les maitres-nageurs sauveteurs liés aux sous-produits de chloration (Action PRSE2).

Quels moyens avez-vous mis en place pour cette opération ?

Les outils proposés mettent en scène trois personnages : la mascotte de l'opération (Archi) qui explique les règles à deux enfants (Tom et Léa).

Les moyens mis en place sont :

- Un film d'animation de 3 minutes mettant en scène les trois personnages depuis leur arrivée dans la piscine jusqu'à leur départ. Le film reprend de façon ludique le parcours du baigneur et les étapes indispensables pour respecter l'hygiène en piscine.
- Un film avec Fabien GILLOT, parrain de l'action, dans lequel il reprend, en tant que nageur de haut niveau, des éléments liés à l'hygiène de vie et en piscine.
- Un kit de communication à destination des enfants comprenant un bonnet de bain, une trousse de toilette, un aimant à l'effigie d'« Archi » et un livret de jeux. Ce livret reprend des éléments sur l'hygiène de vie et le parcours du baigneur, sous un format ludique : coloriages, autocollants, jeux...
- Un kit à destination des enseignants, comprenant des fiches actions, afin de pouvoir travailler avec les élèves sur plusieurs sessions. Les cycles de piscines sont habituellement organisés sur six à sept semaines, il y a sept fiches actions.
- Une affiche plastifiée à destination du personnel des piscines sur la sensibilisation aux règles d'hygiène en piscine. L'affiche a également été présentée auprès des clubs de natation, aux maitres-nageurs sauveteurs et aux encadrants des séances de piscine.
- Un dépliant de synthèse à destination des parents, afin que les règles d'hygiène apprises lors du cours de natation avec l'école puissent être reprises dans les familles.

Avez-vous communiqué en direct avec votre cible (réunion, formation, présentation du projet...) ?

Oui, des présentations aux enfants ont été menées par les services Santé Environnement et Prévention Promotion de la Santé (PPS) et les représentants des différentes Académies.

Des actions ont également été menées auprès des exploitants de piscine : mise en place d'un affichage ciblé dans les zones de la piscine.

Pourquoi avoir monté un tel projet ? Y avait-il un besoin particulier dans votre région ou votre département ?

Non, il n'y avait pas de besoin particulier sur la région Nord-Pas-de-Calais.

Le projet a démarré d'un constat en accompagnant mon fils à la piscine, j'ai réalisé que la sensibilisation aux règles d'hygiène était indispensable. J'étais donc à l'origine du projet et

je l'ai piloté avec le service PPS, mais j'étais la seule représentante de Santé Environnement.

De plus, l'intérêt était de lutter contre les inégalités entre les enfants, peu importe leur niveau social. Lors des premiers retours par les enseignants, ceux-ci nous ont informés que certains enfants ne savaient pas se laver. Preuve en est que le besoin est bien présent et que le sujet de l'hygiène nécessite d'être investigué pleinement.

Avez-vous rencontré des difficultés particulières ?

Au début, les enseignants étaient réticents à la mise en place d'une telle action qu'ils pensaient très chronophage. Finalement, avec l'aide du kit pédagogique, ils se sont rendus compte que cela n'impactait pas tant le travail.

Quel accueil le projet a-t-il reçu de la part du public ?

Le projet a été bien accueilli par les enseignants et les parents.

Savez-vous quels gestes ont été les plus simples et les plus compliqués à acquérir ?

Pour les enfants, le geste qui a été le mieux compris était le déchaussage. Le parallèle entre les réflexes à la maison et à la piscine ont été très vite acquis et assimilés.

Avez-vous évalué le projet ? Si oui, avez-vous évalué le projet en lui-même ou uniquement son intérêt dans l'acquisition de nouveaux gestes ?

Deux types d'évaluations ont eu lieu :

- En piscine, des analyses des concentrations de chlore combiné dans le bassin et dans les pédiluves ont été mesurées en comparant les situations de respect ou de non-respect des mesures d'hygiène. Le constat a été flagrant : les concentrations en chlore combiné étaient beaucoup plus faibles lors du respect des mesures d'hygiène.
- En classe : les enseignants ont évalué les connaissances des enfants au démarrage des cycles de natation puis à la fin de la sensibilisation des enfants. Soit une évaluation entre T0 et T1 qui a été très représentative de l'évaluation des comportements.

Savez-vous estimer le nombre de personnes qui ont vu votre campagne de communication ?

Au dernier recensement en 2015, environ 1000 enfants ont été sensibilisés à cette campagne.

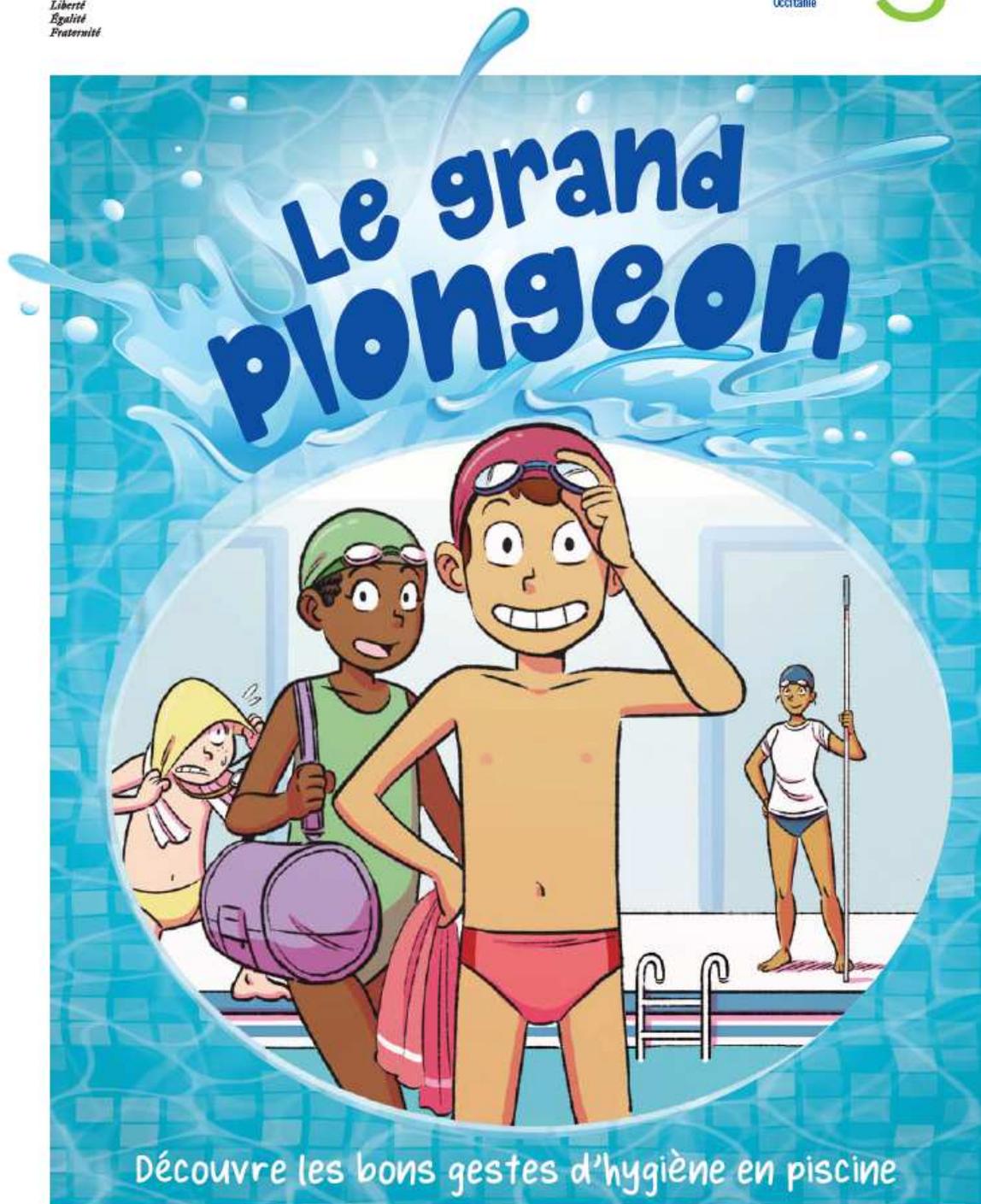
Avez-vous informé la presse ou utilisé d'autres moyens de communication auprès des journalistes ?

Il y a eu une conférence de presse dans le théâtre à Denain. Le Recteur de Lille, ainsi que le DGARS et le Président de la Fédération Française Nationale de Natation étaient présents. Cela a donné suite à des articles de presse ainsi qu'à une information en radio.

Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Le projet a été lancé en 2013, la sensibilisation des enfants s'est terminée en 2014 et l'ARS s'est éloignée du projet en 2015, notamment avec les nouvelles obligations liées à la fusion des régions de 2016. J'ai moi-même changé de mission au sein de l'ARS et le projet est en quelque sorte éteint.

Je regrette que le travail important qui avait été fourni n'ait malheureusement pas été poursuivi.



Ce livret 
appartient à

Aujourd'hui, c'est piscine !

Léo aime le lundi, parce que le lundi... **C'EST PISCINE !!**

Pour rien au monde il ne manquerait une séance de natation. Surtout depuis qu'il a appris la nage phare des compétitions :

LE CRAWL

Quel délice de fendre l'eau à toute allure sans la moindre éclaboussure ! *Enfin presque...*



Jeu 1
Léo a préparé ses affaires de piscine, mais quatre intrus s'y sont glissés. Trouve lesquels et barre-les.

LE SAIS-TU ?!
LE MAILLOT DE BAIN N'EST PAS UN SOUS-VÊTEMENT !

Pour limiter la pollution naturelle apportée par la sueur ou d'autres sécrétions corporelles, ne le porte jamais sur toi avant d'aller à la piscine. Si tous les baigneurs portent un maillot lavé uniquement dans l'espace aquatique, l'eau aura moins besoin d'être traitée avec du chlore et son odeur sera moins agressive.

LE CHLORE EST UN DÉSINFECTANT... ça veut dire qu'il tue les germes, comme les bactéries et les virus. Il est ajouté dans l'eau de la piscine pour éviter leur prolifération. Son odeur irritante pour les muqueuses et les poumons est due à la réaction chimique qui se produit lorsqu'il entre en contact avec la pollution naturelle des baigneurs.



DÉCOUVRE LES BONS GESTES POUR LIMITER CETTE POLLUTION ET DONC L'ODEUR-DU CHLORE DANS LA PISCINE !

Dans le bus pour aller à la piscine, Léo s'installe toujours au sixième rang à côté de la fenêtre. Il scrute les élèves qui montent en file indienne dans le véhicule pour faire signe à Lucas de s'asseoir à côté de lui. Mais aujourd'hui la place demeure libre.

Son grand copain est resté à l'école, car il est enrhumé.

LA RÈGLE EST CLAIRE

EN CAS DE PLAIE OU DE MALADIE CONTAGIEUSE, PAS DE PISCINE !

certains microbes peuvent se transmettre aux autres baigneurs au contact de l'eau ou du sol et donner des maladies. Il faut toujours me prévenir lorsque vous êtes malades.

leur répète souvent Céline, leur enseignante.

OooooUF !!

Léo est en pleine forme.



Barre dans la grille les noms des maladies qui t'empêchent de te baigner. Puis écris les lettres restantes ci-dessous. Tu découvriras un synonyme du mot « microbe ».

R	H	U	M	E
A	C	G	G	V
N	O	E	A	E
G	V	E	S	R
I	I	T	R	U
N	D	R	R	U
E	M	E	O	E
O	T	I	T	E

En tenue !

LA ZONE DE DÉCHAUSSAGE !

Arrivés à la piscine, direction...

Léo s'assied sur un banc pour enlever ses baskets. Pas question de contaminer les sols avec des germes présents sous les chaussures ! Il marche pieds nus jusqu'au vestiaire, où il se déshabille. Il range soigneusement ses vêtements dans le casier lorsque Mathias s'approche, le regard complice.



C'est aujourd'hui le grand plongeon ?

Oui...

lui glisse-t-il à l'oreille.

murmure Léo.

Depuis deux semaines, il s'entraîne à plonger assis au bord de la piscine. Aujourd'hui, c'est décidé :

IL SE LANCE DEBOUT !

Involontairement, la pression de l'eau sur le ventre nous fait perdre à tous un peu d'urine. Il faut donc toujours passer aux toilettes avant la baignade ! L'eau sera ainsi moins traitée avec du chlore et son odeur moins désagréable.

LE SAIS-TU ?! RÉFLEXE TOILETTES

LE SAIS-TU ?! TOUS PORTEURS DE POLLUTION NATURELLE

Naturellement, tu transpires et tu perds de la peau morte, appelée aussi squame. La douche savonnée avant la baignade est donc primordiale pour bien nettoyer ta peau. Cela évite aussi de trop traiter l'eau avec du chlore et de sentir cette odeur irritante de la piscine.

Un passage aux toilettes, puis sous la douche : toute la classe suit la même routine.

N'oubliez pas le savon !

Oui, oui !

répondent les garçons en chœur.

leur lance Céline depuis le vestiaire des filles.

Léo le sait : la douche savonnée avant la piscine, c'est

DE LA TÊTE AUX PIEDS !

Il prend son temps pour frotter tout son corps avant de se rincer et de se diriger vers le pédiluve, d'un pas déterminé.

Jeu 3

Le pédiluve est un bassin rempli d'eau dans lequel tu dois tremper tes pieds avant de rejoindre le grand bain. Il est plus concentré en chlore que l'eau de la piscine. Pourquoi ? Coche les bonnes réponses.

- Se désinfecter tout le corps en y prenant son bain.
- Désinfecter les pieds.
- Se désaltérer en buvant son eau.
- Diminuer l'odeur de chlore dans la piscine.
- Sauter par-dessus le plus loin possible.
- Éviter d'apporter dans la piscine des germes présents sous les pieds.



10cm

Le grand saut

Léo fixe le plongeur, rêveur. Un jour, c'est sûr, il réussira à sauter de si haut ! Mais chaque chose en son temps. Pour l'instant, il rejoint son groupe, qui attend calmement devant la troisième ligne d'eau. C'est Lila qui plonge en premier. Elle réussit avec brio à passer tête la première dans le cerceau à la surface de l'eau.



la félicite Céline depuis le bord du bassin.

Jeu 4

En attendant son tour au bord du bassin, Léo respecte le règlement de la piscine. Découvre-le en reliant les 3 panneaux à leur consigne.

- a** Je ne pousse pas les autres. **b** Je ne cours pas. **c** Je ne mange pas dans l'espace aquatique.

C'est au tour de Léo. Il tend ses bras en plaçant ses mains l'une sur l'autre, puis met un pied au bord de la piscine, l'autre en retrait.

Soulève ta jambe arrière et laisse-toi tomber en visant l'eau avec tes mains

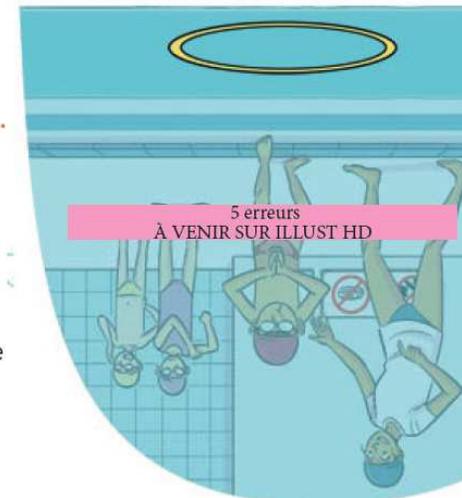
lui conseille Céline.

*À LA UNE,
À LA DEUX,
À LA TROIS...*

Léo prend une grande inspiration,

ET PLOUF !!

Tout son corps passe dans le cerceau, sans même le toucher. Il ressort la tête de l'eau avec le sourire jusqu'aux oreilles.



Pour éviter de perdre des cheveux dans l'eau, les cheveux longs doivent être attachés ! Si le règlement intérieur de la piscine l'exige, chacun doit porter un bonnet de bain.

Jeu 5

Cinq différences se sont glissées entre l'image et le reflet dans l'eau. **Retrouve-les !**

Par ici la sortie...

C'est l'heure de sortir de l'eau. Léo ne s'est pas arrêté à ce premier plongeon. Il en a enchaîné une dizaine.

QUELLE SÉANCE !

Essoufflé, il retourne sous la douche.



Du bassin vers la sortie, remets ces étapes dans le bon ordre en les numérotant.



À LA DOUCHE !

Pour bien rincer ta peau, il faut prendre une douche savonnée après la baignade.

À la sortie du vestiaire, Léo lace ses chaussures, l'air pensif. Lila s'assied à côté de lui.

Tu en fais une tête !
Qu'est-ce qu'il y a ?

Je suis rincé !...

lui demande-t-elle.

répond Léo.



Quelques secondes s'écoulent avant de confier à sa meilleure amie :

Mais je suis tellement content d'avoir réussi !

Vivement le prochain bain !

L'été, Léo passe une partie de ses vacances dans un camping avec ses grands-parents. Il y a une piscine...

Après avoir prévenu son papi qu'il allait se baigner, Léo l'entend lui rappeler :

Et sa mamie d'ajouter :

Mouille bien ta nuque, ta tête et ton ventre avant d'entrer dans l'eau, sinon tu peux te sentir mal.

Ne te baigne que là où tu as pied !



L'HYDROCUTION EST UN CHOC THERMIQUE QUE TU PEUX SUBIR SI TU ENTRES DANS UNE EAU TROP FROIDE.

Tu risques alors de t'évanouir et de te noyer. Si tu ressens des crampes, des frissons, des démangeaisons, une grande fatigue, un mal de tête, si ta vision se trouble ou si tu n'entends plus bien, fais un geste de la main pour demander de l'aide et sors rapidement de l'eau pour te réchauffer ! Si ça ne va pas mieux, il faut appeler les secours.



Jeu 7

Qui dit soleil, dit protection ! Entoure dans l'image les objets nécessaires pour t'en protéger.

6	7		1	8	3	5		
3		4	7	2	9	8	6	
5	9		6	4	3	7	2	
	4	9	5	6	7		1	3
1		5			4	2	6	7
7	6	3	8		2	4		9
	5	7	4	8		6	3	2
8			3	5	9		7	4
4	3	1		7	6	5	9	

Jeu 8

Quelle est la période la plus chaude de la journée ? Remplis cette grille de sudoku pour le savoir.

Pour éviter les coups de soleil ou une insolation, je ne m'expose pas entre 9h et 16h, et je cherche des endroits à l'ombre.

Les 7 règles d'or

des PARFAIT.E.S
= Nageur.euse.s

1

Je prévois toujours un adulte si je suis malade ou si je ne me sens pas bien.

2

Mon maillot de bain est propre et rangé dans mon sac lorsque j'arrive à la piscine.

3

J'enlève mes chaussures dans la zone de déchaussage.

4

Je passe aux toilettes.

5

Je prends une douche savonnée, avant et après la baignade.

6

Je reste calme lorsque je suis au bord du bassin.

7

Si je ne me sens pas bien dans l'eau, je fais de grands gestes et demande de l'aide.



AS-TU BIEN COMPRIS
LES GESTES D'HYGIÈNE
EN PISCINE ?

Pour le savoir, réponds
au quiz sur :

www.xxxxxxx

Annexe 19 : Projet de note à l'attention du DGARS pour le plan de diffusion



Service émetteur : DSP/SE
Affaire suivie par : Olivia HANOTTE
Courriel : Olivia.hanotte@ars.sante.fr
Téléphone : 0534302672
Date : 08/10/2020

Note à l'attention du DGARS

Objet : Action de promotion et d'éducation à la santé en piscine et en milieu scolaire avec les Académies de Toulouse et Montpellier

La présente note a pour objectif de proposer un mode de diffusion des livrets pédagogiques piscine. Cette proposition s'appuie sur les entretiens avec les infirmiers Conseillers Techniques du Recteur (ICTR) réalisés lors des réunions en COPIL du livret pédagogique.

Le contexte de la demande :

L'Occitanie est une région particulièrement touristique qui possède un nombre important d'équipement aquatique de type piscine : 4800 établissements et 7700 bassins, soit l'équivalent de 21% des bassins du territoire national.

La saison estivale est donc particulièrement marquée par l'ouverture de ces nombreuses installations, mais également par une régression du taux de conformité du contrôle sanitaire réglementaires : 49% de conformité l'été contre 62% le reste de l'année. Un effort particulier est porté par les équipes des services santé-environnement, mais les périodes saisonnières d'ouvertures rendent difficile les inspections, la prescription de travaux et le suivi des réalisations.

Néanmoins les causes de cette disparité des taux de conformité du contrôle sanitaire des eaux de piscine sont connues :

- La méconnaissance par les exploitants estivaux des systèmes de traitements de l'eau et règles d'hygiène minimale;
- Le non-respect des règles d'hygiène par les baigneurs.

Aussi, depuis de nombreuses années des formations auprès des exploitants sont réalisés dans les départements par les techniciens.s sanitaires et de sécurité sanitaire. Ce contact, entre l'exploitant et l'autorité sanitaire est riche d'enseignements mais demeure insuffisant tant le nombre d'établissements est important.

Afin de compléter ce dispositif, en 2019, une large action de sensibilisation dans le domaine des piscines a été pensée. Celle-ci intègre deux principaux dispositifs pour répondre aux causes citées précédemment :

- L'autoformation des exploitants via des tutoriels sur les plateformes de streaming : 5 vidéos seront réalisées dès le premier semestre 2021 ;

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



- La formation des élèves de primaire dans l'apprentissage des règles d'hygiène en piscine : création d'un livret pédagogique que vous trouverez ci-joint.

Présentation du livret pédagogique sur l'hygiène en piscine :

• Stratégies nationale et régionale

- Ce livret pédagogique pour les enfants de primaire s'inscrit dans un contexte stratégique connu :
- la convention cadre entre l'ARS Occitanie et les académies de Toulouse et de Montpellier, relative au « développement d'actions de la promotion de la santé en milieu scolaire » ;
 - le Plan Régional Santé Environnement 3 (fiche 1.1 : renforcement de l'appropriation de la santé environnementale par les citoyens et notamment en s'appuyant sur les acteurs relais tels que les professeurs de l'éducation nationale et de l'animation) ;
 - La stratégie nationale et plus particulièrement le plan Priorité prévention (2018).

C'est dans ce contexte stratégique, qu'une concertation a été menée entre l'ARS et les Académies de Toulouse et Montpellier pour mener un projet d'éducation à la santé pour les enfants dans le domaine de l'hygiène en piscine.

• Choix de la cible principale

La sensibilisation dès le plus jeune âge permet de « construire » des adultes conscients. Eux-mêmes pourront transmettre les bons comportements à leur entourage : Parents, grands-parents, frères, sœurs... Le réseau scolaire permet également de mobiliser un grand nombre d'acteurs.

De plus les enfants sont plus aptes à changer leurs comportements vis-à-vis de l'hygiène que les adultes. Chez les adultes, l'acte de se doucher, touche à l'intimité de l'individu et des conseils dans ce domaine peuvent être considérés comme vexant, à contrario des jeunes enfants qui n'auront pas la même sensibilité et perception. Le message sera donc mieux perçu et réalisé par les enfants.

Enfin, la formation des jeunes via l'école permet de toucher un large public : 60 000 enfants/an. Ces scolaires, de par leur nombre ont un impact important sur les piscines en termes de pollution de l'eau, de l'air et des sols. On estime que le passage des scolaires en Occitanie équivaut à 2,5 tonnes/an de chlore nécessaire au traitement de l'eau. La réalisation des gestes d'hygiène quant à elle permettrait une réduction de 10% du chlore actuellement utilisé. Outre la réduction des coûts en termes de produit chimique et d'apport d'eau neuve, c'est également une démarche écologique et une réduction des émissions de sous-produits de chloration, responsables des maladies professionnelles en piscine.

• Les moyens

Le projet d'éducation à l'hygiène en piscine s'appuie principalement sur un livret pédagogique. En synthèse, ce livret dématérialisé de 12 pages est destiné aux enfants de CM1 et CM2. Il offre plusieurs niveaux de lectures : un récit humoristique pour capter l'attention des enfants, des messages sanitaires instructifs adaptés et des jeux pour appliquer les connaissances acquises. Il reprend le parcours du baigneur à travers l'espace aquatique pour informer des gestes à réaliser de façon simple, ordonnée et ludique. Les enfants sont ainsi mobilisés et réfléchissent aux bons comportements à travers les différentes zones de l'établissement.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC



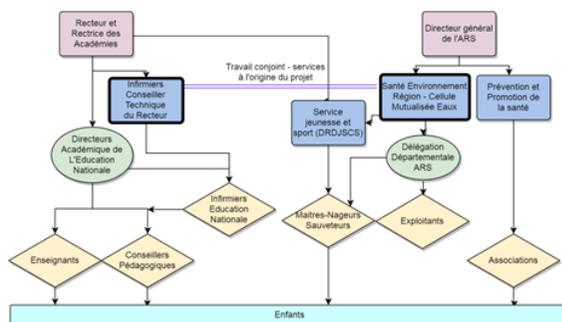
La conception du livret a été réalisée par des professionnels de la communication [REDACTED] retenus après un marché d'appel d'offres. Le livret a été co-construit avec des agents volontaires Santé Environnement des Délégations Départementales du Lot et de la Haute-Garonne, l'appui du service Prévention et Promotion de la Santé et les Infirmiers Conseillers Techniques auprès du Recteur des Académies de Montpellier et de Toulouse. Ces derniers ont assuré le suivi et la validation du projet par la Rectrice et le Recteur des deux Académies.

Le livret sera présenté par les enseignants, au moins une fois dans le parcours scolaire de l'enfant et avant le démarrage du cycle de natation. En fin de cycle, les enfants pourront remplir une évaluation en ligne sous forme de quiz, afin de vérifier les connaissances acquises. Elle aura pour objectif de rendre compte des résultats de l'action et de produire une connaissance pour l'ARS sur les gestes plus ou moins bien acquis par les enfants.

En parallèle du projet pour les enfants, un kit comprenant des affichages et des goodies (déclinaisons des éléments graphiques du livret pédagogique) pourra être envoyé à la demande des exploitants de piscine. Les images sélectionnées pour les affichages permettront un focus sur la zone de déchaussage, le passage aux toilettes et la douche savonnée. Les exploitants pourront ainsi les installer dans les zones ciblées.

Projet de plan de diffusion du livret pédagogique sur l'hygiène en piscine

Ce projet s'appuie sur les entretiens avec les Infirmiers Conseillers Techniques du Recteur (ICTR) réalisés lors des réunions en COPIL du livret pédagogique. Intégrant un grand nombre de partenaires, l'ARS Occitanie et les Académies de Toulouse et Montpellier seront conjointement en charge de l'application du plan de diffusion suivant.



A travers cet organigramme, nous distinguons 3 types de prescripteurs :

- L'éducation nationale : Les prescripteurs que sont les enseignants, les Conseillers Pédagogiques (CP) et indirectement les Infirmiers de l'Éducation Nationale (IEN) seront les principaux relais de diffusion du livret auprès des enfants. Ils seront mobilisés par leur Directeurs Académiques de l'Éducation Nationale (DASEN) et les ICTR. Un courrier co-signé par le Directeur Général de l'ARS

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC

OCCITANIE SANTÉ 2022 | Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Occitanie (DGARS), le Recteur de l'Académie de Toulouse et la Rectrice de l'Académie de Montpellier leur sera adressé. Concernant les écoles privées sous contrat d'association une information sera faite via l'Union Régionale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (UROGEC) et les listes d'établissements privés disponibles dans les préfectures.

- Les professionnels des piscines : les exploitants et MNS peuvent également accompagner les enfants dans le rappel et la réalisation des gestes, ce sont nos relais secondaires après les enseignants et les Conseillers Pédagogiques. Ils seront sensibilisés par les DD dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, mais également lors de la formation annuelle des exploitants et formations statutaires des MNS. Outre le fait qu'ils soient prescripteurs, les exploitants et MNS sont également nos cibles du projet d'éducation à la santé, puisqu'ils pourront disposer des kits précédemment décrits.

- Les associations : sportives, de parents d'élèves et/ou spécialisées dans la jeunesse, elles peuvent sensibiliser les jeunes baigneurs à l'hygiène. Une information sera faite auprès des associations lors des réunions des référents jeunesse, organisées par le service PPS de l'ARS Occitanie.

Pour assurer cette diffusion, les moyens suivants pourront être mis en œuvre :

Qui	A qui	Par qui	Moyens	Quand
Recteurs et DGARS	DASEN	CME - ICTR	Courrier co-signé à destination des 13 DASEN	nov-20
CME	DD ARS	CME	Information lors de la réunion du GT piscine	déc-20
ICTR	IEN – enseignants – CP	ICTR	Mail d'information + newsletter interne + information intranet des Académies	dès janvier 2021
IEN	Enseignants et CP	IEN	Information lors des réunions pédagogiques	
CME	Service jeunesse et sports (DRDJSCS)	CME	Courrier signé de la Directrice de santé publique pour demande de participation des DD aux formations MNS	dès janvier 2021
DD ARS + CME	Exploitants	CME	Information lors du contrôle sanitaire (mails) + formation exploitants + courrier piscine municipale + formulaire pour volontariat	
PPS + CME	Associations	CME - PPS	Information lors des réunions des référents jeunesse	janv-21
DD ARS	MNS	CME - DD	Formation MNS	2021

Suite à donner

- 1) Validation du projet de plan de diffusion
- 2) Validation et signature du courrier à destination des DASEN et co-signé avec la rectrice de l'Académie de Montpellier et le recteur de l'Académie de Toulouse. Vous trouverez ci-joint un projet de courrier de présentation de l'action pour co-signatures.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC

OCCITANIE SANTÉ 2022 | Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Annexe 20 : Projet de courrier co-signé par le DGARS, le Recteur de l'Académie de Toulouse et la Rectrice de l'Académie de Montpellier



messages sanitaires instructifs adaptés et des jeux pour appliquer les connaissances acquises. Il reprend le parcours du baigneur à travers l'espace aquatique pour informer des gestes à réaliser de façon simple, ordonnée et ludique. Les enfants sont ainsi mobilisés et réfléchissent aux comportements à adopter dans les différents espaces d'activité de l'établissement aquatique.

Le livret pourra être imprimé ou projeté en classe par les enseignants avant le démarrage des séances obligatoires de natation. A la fin du cycle, les enfants pourront remplir une évaluation sous forme de quiz et ainsi vérifier les connaissances acquises. Elle aura pour objectif de rendre compte des résultats de l'action et de produire une connaissance pour l'ARS et l'Education nationale, sur les gestes plus ou moins bien acquis par les enfants.

En parallèle, une campagne de communication autour du projet sera réalisée pour les exploitants de piscine par l'ARS Occitanie.

Afin de permettre la promotion de cette opération, nous vous invitons à diffuser le livret auprès des équipes éducatives et des personnels de santé de vos institutions et directions.

Nous vous remercions pour votre accompagnement et votre investissement dans ce projet pédagogique d'éducation à l'hygiène et à la santé.

Objet : Livret pédagogique piscine « Le grand plongeon »

Mesdames les directrices académiques et messieurs les directeurs académiques des services de l'Education Nationale

« Le parcours éducatif de santé est au cœur de la promotion de la santé en milieu scolaire de la maternelle au lycée. Eduquer, prévenir et protéger constituent les trois axes du parcours éducatif de santé et sont l'affaire de tous, personnels enseignants, d'éducation, sociaux, de santé et partenaires de l'école. L'objectif est de développer les compétences psychosociales de l'enfant et de l'adolescent en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences, de culture et avec les enseignements » (Extrait du plan nation : Priorité Prévention)¹.

Le contexte stratégique national priorise, depuis plusieurs années, l'éducation à la santé pour les jeunes. Cette stratégie n'est pas nouvelle en Occitanie, notamment au regard de la convention cadre relative au développement d'actions de promotion de la santé en milieu scolaire et du plan régional santé environnement 3 (en particulier l'action 1.3.1 : " inciter les jeunes à adopter des comportements favorables en santé environnementale.").

C'est la raison pour laquelle, les académies de Toulouse et Montpellier et l'ARS Occitanie se sont associées pour créer un livret éducatif dans le domaine de la-santé dans le domaine de l'hygiène en piscine.

Malgré la bonne qualité générale des eaux de piscine en Occitanie, les risques sanitaires ne sont pas écartés. Ceux-ci sont étroitement liés à l'hygiène des baigneurs.

Prendre une douche savonnée avant de rentrer dans la piscine ou encore passer par le pédiluve, sont des pratiques qui ont un impact bénéfique direct sur la qualité de l'eau et indirect sur la qualité de l'air de l'espace aquatique. Agir sur la pollution apportée par chaque baigneur en restaurant des règles d'hygiène élémentaires est donc primordial pour la santé des baigneurs, mais également des professionnels (maîtres-nageurs sauveteurs...).

Baptisée « Le grand plongeon », ce projet d'éducation à l'hygiène en piscine s'appuie principalement sur un livret pédagogique de 12 pages destiné aux enfants de CM1 et CM2. Il offre plusieurs niveaux de lectures : un récit humoristique pour capter l'attention des enfants, des

Le directeur général
de l'agence régionale de santé
Occitanie

La rectrice de la région académique
Occitanie
rectrice de l'académie de Montpellier
chancelière des universités

Le recteur
de l'académie de Toulouse

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
www.occitanie.ars.sante.fr

OCCEANIE SANTÉ 2022 | Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

OCCEANIE SANTÉ 2022 | Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Entretien avec la représentante du service de communication de l'ARS Occitanie

Qu'est-ce qu'un plan de communication ?

Un plan de communication doit définir :

- La problématique ;
- Les objectifs ;
- Les cibles ;
- Les axes stratégiques ;
- Et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs.

On démarre toujours par une problématique pour réaliser un plan de communication. De cette problématique découle des objectifs, les cibles....

Dans votre projet, la cible principale est l'enfant scolarisé en cycle 3 qui va être amené à faire un cycle piscine avec sa classe. Les cibles secondaires sont les enseignants et les familles des enfants. En déterminant la cible, on détermine la tonalité du message. On pourra ensuite poser la réflexion autour des moyens.

Est-il possible d'avoir un exemple de communication pour mieux comprendre le fonctionnement ?

Par exemple, sur la campagne de la rougeole, les problématiques sont :

- La sous-vaccination ;
- Le risque d'augmentation des épidémies de rougeole ;
- Les anti-vaccins.

Nous sommes dans un contexte d'ultra-communication sur ce sujet puisque les communications ne sont pas nouvelles.

Nos cibles sont les adolescents qui sont passés entre les mailles de la vaccination. Cette catégorie de personnes a d'ailleurs tendance à sous-estimer la gravité de la maladie.

Il faut donc opter pour cette cible avec une communication décalée et des moyens adaptés. Sur les adolescents, on va prioriser des médias tels que Twitter, Facebook... Des affichages seront également réalisés, notamment dans les lieux fréquentés par ces adolescents tels que le métro, les bars...

Pour quelle raison doit-on programmer un plan de communication ?

Sans plan de communication, on risque des erreurs dans les messages et manquer d'esprit de synthèse. On peut également se tromper de cible ou bien encore passer à côté de sa problématique. Un plan de communication est obligatoire et ce quel que soit le sujet.

Comment se présente un plan de communication ?

Il faut dans un premier temps réaliser un cahier des charges pour l'agence avec laquelle on travaille dans lequel on va préciser les objectifs, les cibles, les axes stratégiques et les moyens à mettre en œuvre.

On va également réaliser une synthèse à partir de ce cahier des charges pour le proposer en CODIR.

On peut compléter ce document avec une présentation de type PowerPoint. Ce mode de présentation est utile pour le CODIR.

Une fois le plan de communication fait, faut-il nécessairement faire une conférence de presse ?

Ce n'est pas nécessairement obligatoire. Pour faire une conférence de presse, il faut que la problématique ait une dimension régionale ou qu'elle soit une particularité locale. Avec le livret pédagogique, nous ne sommes pas dans cette situation.

Par contre, à mon sens, votre projet ne doit pas être diffusé sans parler du contexte global. Une campagne qui s'inscrit dans un contexte plus large a beaucoup plus de sens.

La communication de l'ARS concerne effectivement les règles d'hygiène chez les jeunes mais également l'entretien des piscines par les exploitants. Même si vous commencez votre communication par le livret des jeunes, il faut également aborder les vidéos et les plaquettes pour les exploitants même si elles arrivent à des moments différents.

En santé environnement, les eaux de loisirs représentent un moyen tout trouvé pour convaincre les journalistes de venir ; il s'agit de la conférence de presse baignade.

Tous les ans, ce sujet mobilise des journalistes locaux et c'est un bon moyen pour faire passer votre communication sur les piscines (exploitants et enfants).

Par contre, il faut être vigilant lorsque vous communiquez aux journalistes. Il faut vous préparer un dossier de presse avec des éléments factuels et chiffrés ; par exemple le nombre d'enfants qui vont tous les ans à la piscine avec leur classe. Il faut également valoriser que cette action est portée par les deux Académies.

Et l'actualité ?

Actuellement l'ARS communique uniquement sur le COVID19 et la lutte anti-vectorielle. Il faudra attendre pour les livrets et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu parce que vous prenez le risque que la discussion « dérape » sur le COVID19. De plus, comment communiquer sur un sujet où le risque de fermeture des piscines et l'annulation des cycles d'apprentissage de la nation est très présent ? Pour finir, les enseignants sont déjà très sollicités avec les mesures barrières, il ne faudrait pas les surcharger avec un sujet de plus.

Annexe 22 : Proposition de cahier des charges de l'action de communication



Service émetteur : DSP/SE
Affaire suivie par : Olivia HANOTTE
Courriel : Olivia.hanotte@ars.sante.fr
Téléphone : 0534302672
Date : 18/09/2020

Objet : Campagne de communication régionale sur la promotion de l'hygiène en piscine pour les jeunes en cycle 3 :

L'Agence Régionale de Santé Occitanie est un établissement public administratif de l'Etat (EPA), placé sous tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé. Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique régionale de santé et de rendre le système de santé plus efficace en coordination avec les partenaires concernés et en tenant compte des spécificités régionales de la population. Les deux grandes missions de l'ARS Occitanie sont les suivantes :

Le pilotage de la santé publique :

- organiser la veille, la sécurité sanitaire et l'observation de la santé ;
- définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé ;
- contribuer à la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le Préfet.

La régulation de l'offre de santé, dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social

- réguler, orienter et organiser l'offre de services en santé ;
- évaluer et promouvoir la qualité des formations des professionnels de santé ;
- autoriser la création des établissements et services sanitaires et médico-sociaux et contrôler leur fonctionnement ;
- définir et mettre en œuvre, avec les organismes d'assurance maladie et la caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA), des actions propres à prévenir et à gérer le risque assurantiel en santé en région.

Le contexte de la demande :

Depuis plusieurs années, on constate une augmentation importante du nombre d'établissements saisonniers avec piscine. En parallèle, le taux de conformité du contrôle sanitaire réglementaire des piscines de la région régresse et ce malgré un effort particulier porté par les équipes des services santé-environnement (contrôles réguliers et inspections établissements).

La cause principale est le manque de formation des exploitants et en particulier des saisonniers, ainsi que le non-respect des règles d'hygiène par les baigneurs.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
www.occitanie.ars.sante.fr



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

La formation comme réponse

Le contexte géographique fait de l'Occitanie une région particulièrement touristique. Les infrastructures avec piscines sont donc nombreuses : 4800 établissements et près de 77000 bassins. Environ 63% des établissements sont uniquement saisonniers avec une ouverture annuelle de 2 à 4 mois par an.

Ce sont ces établissements qui accueillent un grand nombre de vacanciers et dont le taux de conformité au contrôle sanitaire est faible (49% contre 62% le reste de l'année). Ceci s'explique par de nombreuses raisons telles que :

- La méconnaissance par les exploitants des systèmes de traitement de l'eau et règles d'hygiène minimale;
- Un non-respect des règles d'hygiène par les baigneurs.

Aussi des actions de formation sont organisées depuis de nombreuses années par les délégations départementales de l'ARS pour aider à l'exploitation des piscines et rappeler les règles d'hygiène. Mais la demande est telle qu'il n'est pas possible de former l'ensemble des exploitants.

L'ARS Occitanie a donc souhaité lancer une grande campagne de formation autour de deux axes :

- La formation des exploitants à travers des tutoriels sur l'autocontrôle en piscine ;
- Le rappel des règles d'hygiène en piscines pour les jeunes de cycle 3 (CM1-CM2).

Le choix des cibles dans cette large campagne

La formation des exploitants doit permettre une compréhension du principe de fonctionnement d'une piscine. Le thème abordé sera l'autocontrôle de l'eau qui constitue l'étape indispensable au bon fonctionnement d'une piscine.

Concernant la formation en hygiène, le contexte stratégique national, régional et académique invite à la sensibilisation, dès le plus jeune âge, pour « construire » des adultes conscients. Eux-mêmes pourront transmettre les bons comportements à leur entourage : parents, grands-parents, frères, sœurs... Le réseau scolaire permet également de mobiliser un grand nombre d'acteurs.

De plus les enfants sont plus aptes à changer leurs comportements vis-à-vis de l'hygiène que les adultes. Chez les adultes, l'acte de se doucher touche à l'intimité de l'individu et des conseils dans ce domaine peuvent être considérés comme vexants, a contrario des jeunes enfants qui n'auront pas la même sensibilité et perception. Le message sera donc mieux perçu et réalisé par les enfants.

Le rappel des règles d'hygiène en piscine

Un baigneur apporte dans le bassin une quantité d'urine, de matière fécale, de sueur, de sécrétions rhinopharyngées, de phanères (cheveux et poils), de squames, de produits d'hygiène corporelle. Ce sont les principales sources de matières organiques et minérales apportées dans le bassin. Pour 1 bain d'une heure et d'une personne, on estime qu'il est nécessaire d'introduire en moyenne 7g de chlore dans l'eau pour permettre son traitement.

Pour les 120 000 enfants scolarisés en Occitanie en cycle 3, 60 000 réalisent chaque année un cycle de natation. Cela représente 2,5 tonnes de chlore par an qui sont consacrés au traitement de l'eau. Certaines

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr



publications estiment que l'on pourrait économiser jusqu'à 10% de chlore si les règles d'hygiène étaient respectées par les baigneurs :

- le respect des zones de déchaussage ;
- l'utilisation d'un maillot de bain exclusivement réservé à la piscine et le port d'un bonnet de bain ;
- le respect des précautions d'hygiène intime avant la baignade ;
- l'absence de maquillage et autre produit cosmétique ;
- l'obligation de prendre une douche savonnée avant l'accès aux bassins ;
- le passage obligatoire dans un pédiluve doté d'eau désinfectante avant l'accès aux bassins ;

Outre la réduction des coûts en termes de produit chimique et eau neuve, c'est également une démarche écologique et une réduction des émissions de sous-produits de chloration, responsable des maladies professionnelles en piscine.

Les risques pour la santé des baigneurs et des professionnels

Les risques sont liés aux contaminations microbiologiques et à la formation de sous-produits de désinfection. En effet les produits chlorés, nécessaires à la désinfection de l'eau du bassin, vont réagir avec la pollution organique et minérale apportée par les baigneurs et former ainsi des sous-produits de désinfections irritants pour les muqueuses et les voies respiratoires : les chloramines, les THM et des acides haloacétiques. Ce sont ces produits qui sont responsables de l'odeur irritante des piscines.

Pour une utilisation ponctuelle des piscines, les risques liés à la présence de ces sous-produits vont générer principalement une gêne pour les publics sensibles. Concernant les professionnels (MNS, personnels...) la gêne est particulièrement importante et peut entraîner des maladies professionnelles.

Toutes les mesures doivent donc être mises en place par l'exploitant pour réduire les risques, y compris inviter le baigneur au respect des règles d'hygiène.

Les freins au respect des règles d'hygiène

. **La méconnaissance** : Le lien entre hygiène et santé est peu connu par les baigneurs et certains exploitants. Toutes les mesures doivent être mises en place pour une prise de conscience collective ;

. **L'information** doit passer nécessairement par un réseau de partenaires qui, pour certains, ne sont pas sensibilisés aux risques présentés plus haut. Il faut donc parvenir à les former et offrir des outils simples pour que eux-mêmes puissent être acteurs dans l'information des plus jeunes.

. **Les infrastructures** : n'offrent pas toujours la possibilité ou l'envie aux baigneurs de respecter les règles d'hygiène avant l'accès au bassin : absence de savon, douche froide, pédiluve sale et non entretenu, absence de zone de déchaussage, règlement intérieur non visible...

. **Le caractère sensible du message** : Demander de prendre une douche avant l'accès au bassin peut sous-entendre que le baigneur est sale. Cette remarque est particulièrement vraie pour les adultes et beaucoup moins pour les enfants.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC

 **Tous mobilisés pour la santé**
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Les moyens mis en œuvre

Pour sensibiliser les jeunes baigneurs il a été pensé un livret pédagogique de 12 pages à présenter avant le démarrage des cycles piscines en classe. Il devra aborder :

- **L'hygiène en piscine :**

Le livret rappelle le cheminement du baigneur depuis son accès jusqu'à la sortie de l'établissement aquatique. Toutes les étapes clefs de l'hygiène dans l'espace aquatique sont intégrées au récit.

- **La sécurité en piscine :**

Même s'il ne s'agit pas de l'objectif premier du livret, il traite de l'aspect accidentogène d'un mauvais comportement autour d'un bassin. Les risques liés au soleil, à la noyade et à l'hydrocution sont également mentionnés au travers des jeux et du récit.

- **Le cadre :**

Ce livret est destiné à être lu et étudié dans un premier temps en classe. Les enseignants pourront ainsi s'appuyer sur le document pour rappeler les différentes étapes du cheminement vers le bassin.

- **Le format :**

Le livret est mis à disposition sous format PDF et téléchargeable depuis les sites de l'ARS, de la DRAPPS Occitanie ainsi que de l'intranet des académies de Toulouse et de Montpellier.

Une page de jeux, sous format A4, sera également disponible au téléchargement afin de se substituer partiellement au livret si celui-ci ne pouvait être imprimé par l'école.

Les cibles :

On distingue deux types de cibles :

- › **Le grand public** : les enfants de cycle 3 et leurs parents
- › **Les professionnels** : de l'éducation nationale et des piscines
- › **Les associations** : relai de la campagne de communication

Cibles grand public

- **Les enfants de cycle 3** : présentation du livret en amont de la réalisation du cycle obligatoire de natation
- **Les parents des enfants de cycle 3**

Cibles professionnelles

- **Les professionnels de l'éducation nationale** en tant que **relais d'information** : En première ligne les enseignants, puis en seconde ligne les conseillers pédagogiques et les infirmiers de l'éducation nationale comme relai du message
- **Les professionnels des piscines** :

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC

 **Tous mobilisés pour la santé**
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

- Les maîtres-nageurs surveillants (MNS) : Ils seront informés de la campagne lors de leur formation initiale et lors de leur recyclage. Ils pourront ensuite relayer le message auprès des enfants, en accord avec l'enseignant.
 - Les exploitants : relai de la campagne de communication au même titre que les MNS
- **Les administrations partenaires** : La DRDJSCS, lors de la formation des exploitants pourra organiser une sensibilisation à l'hygiène auprès des MNS. Cette formation pourra être dispensée par l'ARS. Cette cible ne sera pas concernée par l'actuelle campagne
- **Les associations** : Les professionnels travaillant au contact des enfants ainsi que les associations des parents d'élèves.

Les objectifs

- Inciter les cibles grand public à respecter les règles d'hygiène
- Inciter les professionnels à relayer les messages de promotion de l'hygiène

La demande

- Elaboration d'une stratégie de communication incitative nécessitant la création de plusieurs messages et support par cible (public et professionnels). Les supports numériques devront être privilégiés ainsi que l'organisation de temps forts ;
- Sélection d'une agence de communication par les équipes DSP / communication : Parmi les 5 offres, l'agence « La petite boîte » a été sélectionnée.

La stratégie retenue

- Une approche à la fois pédagogique et ludique pour favoriser l'adoption des gestes d'hygiène par le public jeune ;
- Les outils retenus devront proposer plusieurs niveaux de lecture pour permettre la compréhension et l'adoption des règles par les enfants mais également les adultes ;
- Compte tenu du contexte, la campagne doit pouvoir être diffusée numériquement à l'exception des outils pour les exploitants (affichage en établissement).

Les moyens

- Un livret pédagogique regroupant un récit, des illustrations, des jeux et focus sur des points techniques. Les contenus devront privilégier un ton humoristique ;
 - Une évaluation sous forme de quiz est disponible en ligne. Elle sera proposée en fin de cycle piscine aux scolaires pour évaluer les compétences acquises. Un diplôme sera téléchargeable pour les enfants ;
 - Des affichettes A3 pour les exploitants (impression et pelliculage interne) et des cartes postales reprenant les 7 règles d'hygiène ;
- Les thèmes des affichettes seront :
- Le déchaussage

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC

- Le passage aux toilettes avant l'accès au bassin
 - La douche savonnée avant et après la baignade
 - le rappel des 7 règles d'or
- Des totes bag en tissus (sac pour le maillot de bain) pour les élèves ;
- Une déclinaison sous forme de cards pour les réseaux sociaux (twitter et Facebook) sous forme de teasing ou vrai/faux et une mini vidéo (30") reprenant l'essentiel des messages pour faire connaître la campagne ;
- Promotion de la campagne dans la presse locale à l'occasion de la conférence de presse annuelle « Eaux de loisirs » ;
- Mail de présentation de la campagne pour relais à nos partenaires.

Relais de diffusion

- Flash info sur le site de l'ARS et de la DRAPPS
- Flash info sur l'intranet des académies de Toulouse et Montpellier
- Mail d'information et de demande de communication auprès des enseignants de CM1 et CM2, des conseillers pédagogiques et des infirmiers de l'éducation nationale

Echéance : démarrage de la campagne prévue Novembre 2020

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC

Annexe 23 : Proposition de cahier des charges pour l'évaluation de l'action



Service émetteur : DSP/SE
Affaire suivie par : Olivia HANOTTE
Courriel : Olivia.hanotte@ars.sante.fr
Téléphone : 0534302672
Date : 02/10/2020

Objet : Evaluation du projet régional de promotion de l'hygiène en piscine pour les jeunes en cycle 3 :

Contexte de la demande :

Depuis plusieurs années, on constate une augmentation importante du nombre d'établissements saisonniers avec piscine. En parallèle, le taux de conformité du contrôle sanitaire réglementaire des piscines de la région régresse et ce malgré un effort particulier porté par les équipes des services santé-environnement (contrôles réguliers et inspections établissements).

Les inspections et la gestion des non-conformités ont révélé que la cause principale de cette dégradation est le manque de formation des exploitants saisonniers ainsi que le non-respect des règles d'hygiène par les baigneurs.

La formation comme réponse

Le contexte géographique fait de l'Occitanie une région particulièrement attirante et très touristique. Les infrastructures avec piscines sont donc nombreuses : 4800 établissements et près de 77000 bassins.

Environ 63% des établissements ont un fonctionnement uniquement de type saisonnier avec une ouverture annuelle de 2 à 4 mois par an, généralement l'été.

Ces établissements qui accueillent un grand nombre de vacanciers ont un taux de conformité au contrôle sanitaire qui fait chuter la moyenne régionale (49% contre 62% le reste de l'année). Ceci s'explique par de nombreuses raisons telles que :

- La méconnaissance des fonctionnements des systèmes de traitements de l'eau et les règles d'hygiène minimale par les exploitants ;
- Un non-respect des règles d'hygiène par les baigneurs.

Aussi des actions de formations sont organisées depuis de nombreuses années par les délégations départementales de l'ARS pour aider à l'exploitation des piscines et rappeler les règles d'hygiène. Cependant la multitude d'exploitants à former nécessite de développer une autre approche pour atteindre des résultats perceptibles.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
www.occitanie.ars.sante.fr

OCCITANIE SANTÉ 2022
Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

L'ARS Occitanie a donc souhaité lancer une grande campagne de formation autour des piscines. Pour cela deux axes doivent être investigués :

- L'auto-formation des exploitants à travers des tutoriels sur l'autocontrôle en piscine ;
- Le rappel des règles d'hygiène en piscines pour les jeunes de cycle 3 (CM1-CM2) : cette action sera réalisée notamment par la production d'un livret pédagogique qui fera l'objet d'une évaluation décrite ci-dessous

L'évaluation du livret pédagogique :

Le choix de la cible

On distingue deux types de cibles :

- **Le grand public** : les enfants de cycle 3 et à travers eux leurs parents
- **Les professionnels** : de l'éducation nationale et des piscines
- **Les associations** : en tant que relais de la campagne de communication

Cibles grand public

- **Les enfants de cycle 3** : présentation du livret en amont de la réalisation du cycle obligatoire de natation
- **Les parents des enfants de cycle 3**

Cibles professionnelles

- **Les professionnels de l'éducation nationale** en tant que **relais d'information** : en première ligne les enseignants puis en seconde ligne les conseillers pédagogiques et les infirmiers de l'éducation nationale comme relais du message
- **Les professionnels des piscines** :
 - Les maîtres-nageurs surveillants (MNS) : ces professionnels seront informés de la campagne de sensibilisation lors de leur formation initiale et lors de leur recyclage. Ils pourront ensuite relayer le message auprès des enfants, en accord avec l'enseignant.
 - Les exploitants : en plus de bénéficier d'autoformation également sur les problématiques d'hygiène, ils seront à ce titre un relai pertinent de la campagne de communication au même titre que les MNS
- **Les administrations partenaires** : L'ARS proposera à la DRDJSCS d'organiser des sensibilisations à l'hygiène auprès des MNS lors de la formation des exploitants. Celles-ci pourront être dispensées par l'ARS. Cette cible ne sera pas concernée par l'actuelle campagne
- **Les associations** : Les professionnels travaillant au contact des enfants ainsi que les associations des parents d'élèves.

L'évaluation portera sur la cible principale : les enfants de cycle 3, pour permettre une cohérence des messages.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07
www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC

OCCITANIE SANTÉ 2022
Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Les règles de bases dans le recueil des données :

- Un questionnaire web sécurisé devra être réalisé
- Celui-ci sera disponible sur le site internet de l'ARS
- Le lien sera au dos du livret pédagogique
- Les données pourront être extraites sous format .xlsx ou .csv directement par l'ARS
- L'information devra être disponible en temps réel
- Si besoin des modifications du questionnaire pourront être réalisées
- Les questions devront préserver l'anonymat du public
- La législation RGPD et les mentions légales devront être indiquées
- Le questionnaire sera de type auto-administré
- Les thèmes abordés devront répondre aux interrogations des intervenants du programme
- Le nombre de questions devra être limité
- Le ton utilisé devra être accessible à la cible
- Les réponses se feront via des cases à cocher et un champ libre si nécessaire
- Il devra être mentionné le sexe, l'âge et le département du répondant

Objectifs, critères et indicateurs :

L'objectif de l'évaluation est de rendre compte des résultats produits pas l'action.

Pour cela il est nécessaire définir des critères qui seront déclinés en indicateurs.

Les critères :

- Satisfaction du projet
- Qualité du contenu à travers la compréhension des messages sur :
 - les gestes d'hygiène
 - les principes simples de traitement
 - la sécurité : noyade / soleil
- Acquisition de connaissances : comparaison entre T0 et T1

Les indicateurs :

- Nombre d'enfants ayant répondu au questionnaire
- Pourcentage d'enfants ayant été satisfaits du livret
- Pourcentage de conformité aux questions relatives aux gestes d'hygiène
- Pourcentage de conformité aux questions relatives au principe de traitement

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

→ Pourcentage de conformité aux questions relatives à la sécurité

→ Pourcentage de conformité sur l'acquisition de connaissances

Les exemples de questions

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Critères	indicateurs	Questions
Satisfaction du projet (cases à cocher oui/non)	Taux de satisfaction	As-tu aimé ton livret ? Si non, pourquoi ? <input type="checkbox"/> Trop facile, tu connaissais déjà tout ; <input type="checkbox"/> Trop difficile, tu n'as pas compris certains termes utilisés ; <input type="checkbox"/> Autre raison.
Qualité du contenu : compréhension des gestes d'hygiène (cases vrai/faux)	Taux de conformité aux questions d'hygiène	Vrai ou faux : Pour gagner du temps, je peux mettre mon maillot de bain le matin avant d'aller à l'école (faux) ; Si je suis malade, je ne vais pas à la piscine (vrai) ; Je dois enlever mes chaussures dans la zone de déchaussage (vrai) ; Si je ne vais pas aux toilettes avant d'aller dans le bassin, je risque de perdre un peu d'urine dans l'eau (vrai) ; La douche, c'est uniquement à la sortie de la piscine (faux) ; Tremper mes pieds dans le pédiluve est obligatoire (vrai).
Qualité du contenu : compréhension des principes de traitement (cases à cocher en choix multiples)	Taux de conformité aux questions sur le traitement	Pourquoi utilise-t-on du chlore dans la piscine (plusieurs bonnes réponses possibles) ? <input type="checkbox"/> Pour limiter la prolifération des germes ; <input type="checkbox"/> Pour détruire la pollution naturelle apportée par les baigneurs ; <input type="checkbox"/> Pour désinfecter les baigneurs (faux).
Qualité du contenu : compréhension des principes de traitement (cases à cocher en choix multiples)	Taux de conformité aux questions sur le traitement	Le chlore est indispensable mais en réagissant avec la pollution naturelle des baigneurs, il dégage une odeur irritante. Que doit-on faire pour éviter cela ? <input type="checkbox"/> Utiliser un maillot de bain propre ; <input type="checkbox"/> Aller aux toilettes avant d'aller à l'eau et ne pas faire pipi dans l'eau ; <input type="checkbox"/> Se doucher avant d'aller dans le bassin ; <input type="checkbox"/> Tremper ses pieds dans le pédiluve ; <input type="checkbox"/> Plonger sans faire de vagues (mauvaise réponse) ; <input type="checkbox"/> Porter des chaussures de l'extérieur (mauvaise réponse) ; <input type="checkbox"/> Porter un bonnet.
Qualité du contenu :	Taux de conformité	Le soleil, il faut s'en protéger mais pourquoi ? <input type="checkbox"/> On risque d'attraper un coup de soleil ;

compréhension des principes sécurité (cases vrai / faux)	aux questions sur la sécurité / soleil	<input type="checkbox"/> Si on s'expose très longtemps on peut avoir une insolation ; <input type="checkbox"/> S'il fait très chaud et que l'on se baigne, la différence de température peut avoir des effets sur notre corps et on peut se noyer.			
Changement de comportement : comparaison entre T0 et T1 (cases à cocher dans colonne)	Taux d'acquisition des nouveaux gestes	Pour chacun de ces gestes, dis-nous si tu les faisais déjà, si tu les as appris avec le livret ou si tu ne les fais pas.			
			je le faisais avant la lecture du livret	je le fais depuis la lecture du livret	je ne le fais pas (ajouter un « dis-nous pourquoi ? »)
		Mettre mon maillot propre dans le vestiaire ; Enlever mes chaussures dans la zone prévue ; Aller aux toilettes avant d'aller dans l'eau ; Me doucher avec du savon avant d'aller à l'eau ; Tremper mes pieds dans le pédiluve ; Porter un bonnet de bain ; Me doucher avec du savon après être allé dans l'eau.			



Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Promotion 2020 - 2021

Mise en place d'un projet d'éducation à la santé en piscine – Analyse de l'action et propositions de mesures de diffusion, communication et évaluation

Résumé :

Depuis plusieurs années, on constate une augmentation importante du nombre d'établissements saisonniers avec piscine en région Occitanie. En parallèle, le taux de conformité du contrôle sanitaire réglementaire des piscines de la région régresse et ce malgré un effort particulier porté par les équipes des services Santé Environnement.

Les inspections et la gestion des non-conformités ont révélé que la cause principale de cette dégradation est le manque de formation des exploitants saisonniers, ainsi que le non-respect des règles d'hygiène par les baigneurs. L'ARS Occitanie a donc souhaité lancer une grande campagne de formation autour des piscines. Pour cela deux projets ont émergés :

- L'autoformation des exploitants à travers des tutoriels en ligne sur l'autocontrôle en piscine ;
- Le rappel des règles d'hygiène en piscine pour les jeunes de cycle 3 (CM1-CM2) via la création d'un livret pédagogique.

Le présent rapport traite cette seconde action. Après une présentation du contexte national et régional et de la méthodologie employée pour la gestion du projet, le rapport propose de justifier de la pertinence de cette action d'éducation à la santé à travers une étude sur l'intérêt sanitaire et le retour d'expérience des autres projets régionaux.

Une présentation du livret est ensuite menée, suivie des propositions de modes de diffusion, de communication au grand public et d'évaluation du projet. Pour finir, une discussion autour du projet permettra d'identifier à la fois les limites ainsi que les axes d'amélioration.

Mots clés :

Hygiène, éducation à la santé, piscine, enfant, livret pédagogique, diffusion, communication, évaluation, conduite de projet, Occitanie, enseignant, formation.

L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les Rapports d'études : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.